



COMMUNAUTÉ | WALLONIE | BRUXELLES  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE

## **Suivi des Etats généraux de la Culture**

**P**réservation et **E**xploitation des **P**atrimoines

# **Plan PEP's**

**Octobre 2007**

## 1. Introduction

Depuis mon entrée en fonction, j'ai mis toute mon énergie à contribuer sur le plan international à obtenir une reconnaissance de la diversité, qui plus est, d'obtenir un instrument juridique apte à faire valoir ce principe fondamental. Le 20 octobre 2005, la conférence générale de L'Unesco a marqué une étape décisive dans ce processus puisque, à la quasi unanimité des Etats, une convention consacrant ces droits a été adoptée. Dans la foulée, au niveau de la Communauté française, le Gouvernement a ratifié le document « Priorités culture », issu des Etats Généraux de la Culture qui consacre lui aussi la promotion de la diversité des expressions culturelles comme un objectif sous jacent à l'ensemble de l'action culturelle. Aujourd'hui le « Plan de préservation du patrimoine » est un geste fort, supplémentaire, qui traduit de manière concrète combien ce combat me tient particulièrement à cœur.

La préservation du patrimoine est un enjeu majeur en matière de sauvegarde de la diversité culturelle.

Préserver le patrimoine et conserver des éléments de cette diversité est prioritaire pour nos chercheurs, nos spécialistes, cela va de soi mais n'est pas suffisant. J'entends surtout que cette démarche rencontre parallèlement un second objectif de service public, rappelé en conclusion des Etats généraux de la culture, celui de l'émancipation du plus grand nombre par la culture. Il est donc tout aussi indispensable de rendre le plus accessible possible les éléments préservés de notre patrimoine. C'est toute la question de la valorisation et de la médiation qui est posée. Sous le terme générique « numérisation », un mouvement enclenché depuis quelques années, il convient de rencontrer la double nécessité de préserver et de promouvoir le patrimoine culturel, de favoriser le dialogue et la rencontre entre les cultures.

Trois facteurs essentiels s'imposent dans notre réflexion :

Primo, l'augmentation phénoménale des capacités de stockage numérique et le développement d'outils informatiques permettent de gérer et d'accéder aux masses d'informations ainsi « stockées ».

Secundo, la faible durée de vie et la dégradation de nombreux supports de contenu développés les siècles derniers, comme les caractéristiques parfois éphémères d'œuvres artistiques.

Tertio, les possibilités techniques d'envisager, dès la création d'un élément patrimonial, les moyens de sa sauvegarde pour l'avenir.

Le Gouvernement de la Communauté française a déjà pris un certain nombre d'initiatives relativement éparses que l'actuel plan vise à coordonner, amplifier et surtout développer. En effet, ce plan de sauvegarde et de valorisation numérique met en place une vision commune et une stratégie d'ensemble pour les différents domaines culturels et audiovisuels.

Gageons que ce plan permettra à chacun de s'insérer dans ce large programme de numérisation et d'appropriation de ce patrimoine et que dans un avenir proche la Belgique aura la fierté de ratifier enfin la Convention UNESCO sur la sauvegarde et la promotion de la diversité des expressions culturelles<sup>1</sup>.

Fadila Laanan  
Ministre de la Culture et de l'Audiovisuel

---

<sup>1</sup> Cette convention du 20 octobre 2005 a toutefois été ratifiée par décret de la Communauté française du 2 juin 2006.

## 2. Objectif général

Ce plan vise à **la sauvegarde et à la promotion de la diversité culturelle**.

Il s'appuie sur des outils liés au développement des technologies de l'information et de la communication mais ne se limite pas pour autant à un aspect exclusivement technologique.

Le plan de sauvegarde et de valorisation numérique est un élément d'une politique plus générale de préservation et de valorisation du patrimoine culturel dont les principes sont :

- le renforcement des identités culturelles parmi lesquelles la conscience d'appartenir à la Communauté française Wallonie-Bruxelles;
- la valorisation des identités culturelles dans un but de compréhension des histoires singulières, de promotion des collectivités sociales, de dialogue et d'échange de l'ensemble des communautés au sein d'une communauté de destin;
- l'accès de tous aux savoirs, y compris dans la sphère du numérique, perpétuant dans la modernité ce principe à la base de l'éducation populaire et ensuite de l'éducation permanente.

### Champs de compétence

Le plan englobe tous les champs de compétences de la Communauté française et le patrimoine qui y est lié : patrimoine culturel mobilier et immatériel, cinéma... que ce patrimoine appartienne en propre à la Communauté (collections d'œuvres d'arts, patrimoine culturel conservé au Musée royal de Mariemont, Cinémathèque, Archives et Musée de la Littérature,...) ou qu'il soit propriété de pouvoirs publics différents ou d'organismes privés. La Communauté veut assumer ses responsabilités dans son champ de compétence, tout en permettant de s'ouvrir davantage sur le monde et aux autres opérateurs.

En effet, le plan s'intègre dans une dimension européenne et mondiale : le patrimoine à numériser concerne d'autres réalités que la nôtre (p.ex. : actualités ciné et TV du Congo, objets d'art de civilisations antiques ou étrangères...) et rencontre une ambition non seulement européenne (Union européenne et Conseil de l'Europe) mais mondiale (UNESCO) de préservation et de valorisation du patrimoine.

Pour les archives « déposées » dans des institutions flamandes<sup>2</sup>, il sera impératif d'établir des conventions de collaborations. De même, des synergies devront être déployées avec les Institutions fédérales détentrices d'une part du patrimoine francophone de la Belgique.

Dans un certain nombre de domaines, un patrimoine « diffus » reste à collecter avant d'envisager toute numérisation (archives filmées de type INEDITS, archives des radios libres, témoignages oraux ...). Celui-ci n'est pas oublié.

---

<sup>2</sup> Par exemple au sein de l'AMSAB (Archief en Museum van de socialistische Arbeidersbeweging- Instituut voor sociale Geschiedenis).

## **Rôle moteur des pouvoirs publics**

Le plan de sauvegarde et de valorisation reste largement tributaire de l'initiative publique, essentiellement au niveau du financement et des garanties d'accès. Il doit aussi être ouvert à des applications commerciales, dans le respect du principe d'un accès égal à la culture et sans accentuer la fracture numérique.

Des dynamiques sectorielles différentes existent. Il ne s'agit pas de privilégier ce qui est économiquement rentable mais il ne faut pas négliger cette dimension pour autant, tant les investissements à consentir seront importants.

## **Outil de création**

Accessoirement, la numérisation génère à nouveau des droits d'auteur et droits voisins pour de nouvelles applications.

Le patrimoine numérisé est également source de nouvelles créations de l'esprit et n'est pas simplement destiné à être un élément de conservation.

## **Accessibilité**

Chacun, d'où qu'il vienne et quel que soit son état de fortune, doit avoir la possibilité d'entrer en contact avec l'ensemble des productions culturelles.

Les technologies liées au développement de l'internet permettent aujourd'hui au plus grand public d'accéder à des patrimoines auparavant réservés à quelques-uns. Dès lors, l'objectif d'accessibilité doit être rencontré tant dans ses dimensions économiques, avec de nouvelles formes de gratuité, que dans ses dimensions pédagogiques, avec des formules de médiation ou de participation, avec la possibilité pour les associations de contribuer à ce partage des savoirs et du patrimoine.

## **Dimension économique**

Si l'information numérique est essentielle pour notre savoir, elle est aussi facteur de développement économique. Le patrimoine et le patrimoine virtuel en particulier constituent dans notre économie en réseau une ressource qui tend à se développer au départ de l'exploitation de l'original, de son interprétation par des opérateurs et d'une production industrielle spécialisée.

La numérisation du patrimoine a un impact économique fort. Elle contribue au développement touristique, notamment le tourisme culturel, à sa promotion. Elle contribue au développement social, économique, et est génératrice d'emplois. Des entreprises d'économie sociale mènent déjà des expériences (cf. RTBF avec Village n°1) et envisagent des pistes de formation et reconversion de main-d'œuvre peu qualifiée dans le secteur.

Il est clair que l'action publique qui va être menée sur base de ce plan contribuera au développement des services liés à ces technologies de l'information et de la communication. Les réseaux de communications électroniques se développent sous diverses formes. Les services ont besoin de contenus. Les archives – brutes ou insérées dans de nouvelles productions –

constituer notamment ce type de contenus. A cet égard, il est indispensable de les alimenter de contenus, vecteurs de nos identités.

### 3. Diagnostic

#### 3.1. Problématique générale

##### 3.1.1. Introduction à la problématique de la sauvegarde et la valorisation par la numérisation

La numérisation aux fins de la sauvegarde et de la valorisation requiert la prise en compte de certains paramètres au cours des processus de travail<sup>3</sup>. Durant la phase de clarification, les priorités doivent être établies.

Toute opération débute par un travail **d'inventaire**, mesure qualitative et quantitative du patrimoine concerné :

- Inventaire des sources de ce patrimoine (recensement des collections et des fonds) ;
- Inventaire des collections (distinction des documents ou objets en péril, c'est-à-dire dont la conservation est menacée à court ou moyen terme, des documents ou objets non menacés de dégradation, vérification du caractère unique ou non des documents ou objets) ;
- Inventaire des supports (question de la détérioration des supports, question de la disparition des instruments de lecture des formats et des savoir-faire associés – voir infra) ;
- Inventaire de la pertinence des contenus (intérêt éditorial, existence de doublons) ;
- Inventaire des flux (distinction entre trois grandes catégories : les documents ou objets futurs ; ceux qui sont déjà disponibles sur support numérique ; ceux qui ne le sont pas).

Vient ensuite l'établissement des **priorités** en fonction des intérêts de sauvegarde physique et de pertinence des contenus.

Se posent alors les questions portant sur la **numérisation** elle-même, c'est-à-dire des techniques de **transfert** et **d'indexation** ainsi que, bien entendu, celles des **coûts** et des **droits** (voir infra) pour l'accès aux objets ou documents numérisés.

Les techniques de transfert numérique paraissent stabilisées ainsi que les formats de **compactage** et de **stockage**. En fonction du support, elles représentent une charge plus ou moins importante.

C'est le moment de se déterminer quant au **format ouvert**<sup>4</sup> ou non, c'est-à-dire facilement interopérable ou pas, de régler les questions **d'indexation** des **métadonnées** (informations sur le contenu) liées aux objets ou documents en voie de numérisation ou encore de fixer les critères de recherche documentaire et de **catalogage** même si des adaptations restent possibles ultérieurement.

---

3 Voir à ces sujets les travaux de la « Digital Preservation Coalition », <http://www.dpconline.org> et les « Directives de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine numérique », <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001300/130071f.pdf>

4 Questions à se poser : Les formats de fichiers, les protocoles ou les langage de programmation utilisés doivent-ils être ouverts ou fermés ? Les métadonnées idem ? Qu'en est-il aussi des droits d'utilisation des informations, des logiciels ou des technologies (les licences) ? Les supports, les matériels sont-ils toujours disponibles ?

Lors de la phase éventuelle de **diffusion** et/ou de **valorisation** par la mise en ligne publique ou réservée, un choix qualitatif se pose. La haute résolution sera retenue pour la recherche, la vente et la production, tandis qu'une basse résolution sera suffisante pour les catalogues et la diffusion tout public par internet.

Le processus sera complété par un monitoring, une **évaluation** et surtout l'établissement de nouvelles **perspectives** pour la suite des travaux.

Dans ce contexte, la gestion du programme de sauvegarde et de valorisation implique un suivi précis de la vie des documents et des supports.

La possibilité d'opérations de sauvegarde à la demande peut être envisagée au profit de tiers.

Il faut envisager enfin aussi la **préservation numérique**<sup>5</sup> elle-même à savoir le sort des documents ou objets créés sous format numérique pour lesquels des procédures spécifiques de **dépôt légal** ou **d'archivage numérique instantané** (encouragée sur base des bonnes pratiques européennes) doivent être mises en œuvre.

La dématérialisation croissante des documents implique en effet de mettre en place des politiques de sauvegarde et de conservation de l'information strictement numérique si l'on veut conserver une trace de ces documents sur le long terme.

### **3.1.2. Inventaire des supports**

Certains supports posent des difficultés particulières de conservation qu'il convient de rappeler.

#### Papier

De nombreuses collections sur papier sont menacées en raison d'une part des propriétés spécifiques de leur support<sup>6</sup>, et d'autre part de facteurs d'ambiance<sup>7</sup>. Dans de nombreux cas, la destruction de collections sur papier est attribuable à une interférence complexe entre les différents facteurs mentionnés. Ce problème concerne principalement les documents des XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles.

#### Supports sonores

---

5 Le terme est employé par l'UNESCO pour décrire les processus impliqués dans la conservation de l'information et d'autres sortes de patrimoine qui existent sous forme numérique. On emploie aussi le terme matériaux numériques pour désigner l'ensemble des éléments du patrimoine numérique et parfois le terme de numérité qui définit l'état d'un document qui n'existe que sous format numérique.

6 C'est le cas de la lignine présente dans le bois, un élément constituant du papier.

7 Les causes de dégradation peuvent être réparties en facteurs physico-chimiques, facteurs biologiques et facteurs humains. Parmi les facteurs physico-chimiques figurent la température, l'humidité relative, la lumière, le rayonnement UV et la pollution. Les facteurs biologiques sont entre autres constitués par les microorganismes et les insectes. L'homme, facteur de dégradation, est à la base des facteurs humains, volontairement ou involontairement. Les processus chimiques qui jouent un rôle important à ce propos sont l'oxydation et l'hydrolyse.

En radio, les problèmes sont divers. D'une part, les disques gravés peuvent affronter l'épreuve du temps mais le son doit en être restauré en cas de recopiage. D'autre part, les formats DAT constituent certainement les supports les plus fragiles (perte de sensibilité).

Des supports comme les VHS et les cassettes audio sont, quant à eux, devenus obsolètes. Enfin, le CD-R ne peut être considéré comme un support pérenne. En effet, si sa durée de vie est évaluée à 5 ou 10 ans, il faut savoir que les conditions d'enregistrement et de manipulation peuvent le rendre illisible dans des délais plus courts encore.

### Supports audiovisuels

En télévision, en particulier en ce qui concerne le Service public, le support le plus menacé est le film. On songe notamment à toute la production antérieure à 1970.

Les films les plus anciens, en acétate de cellulose, sont sujets à une dégradation chimique, connue sous le nom de « syndrome du vinaigre », qui engendre des déformations de la pellicule et s'accompagne d'une évaporation d'un des composants chimiques du film.

Le phénomène est encore aggravé lorsque le son et l'image ont été conservés dans la même boîte métallique, la bande son se dégradant plus vite et contaminant le support image jusqu'à le rendre illisible.

En ce qui concerne la vidéo, la conservation dépend, tout comme pour le film, des conditions de stockage. Les supports les plus anciens et les plus utilisés sont bien entendu les plus fragiles. Ainsi, les bandes de type U-matic et 1 pouce devraient, en ce sens, constituer une priorité de sauvegarde.

Notons encore qu'à la dégradation physique et chimique des supports s'ajoute la difficulté de trouver et de maintenir en état des appareils de lecture pour les supports les plus anciens. Généralement, ces appareils ne sont plus fabriqués et lorsque l'on en possède, se pose la question des pièces de rechange et du matériel associé, par exemple au nettoyage des supports.

Enfin, la disparition progressive du personnel qualifié et du savoir-faire quant au maniement et à la maintenance du matériel complique encore la donne. Ces problématiques concernent l'ensemble des organismes de radio-télévision. Ce phénomène a favorisé l'apparition d'intervenants spécialisés dans la restauration et la sauvegarde des supports audiovisuels. Ceux-ci se chargent de récupérer le matériel nécessaire et de mettre en place les processus adéquats.

### Fonds précieux

La conservation et à fortiori la consultation de ces fonds présentent des risques mécaniques, chimiques ou biologiques qui peuvent provoquer des dommages aux contenus (p.ex. l'encre) mais aussi aux objets (p.ex. la reliure). Ils sont donc conservés en général dans des conditions drastiques (température, hygrométrie, luminosité stabilisée dans des emboîtages non acides à réserve alcaline). Les

restrictions mises à leur accessibilité peuvent trouver une solution dans leur numérisation.

Même si les supports antérieurs au XIX<sup>ème</sup> siècle sont moins fragiles que le papier fabriqué à base de bois, leur numérisation en haute résolution (permettant des déclinaisons d'un « original numérique ») contribue à leur parfaite diffusion et conservation.

### Arts numériques

Les « arts numériques » se définissent par leur « numérité ». La dématérialisation des œuvres implique de mettre en place des politiques de sauvegarde et de conservation de l'information strictement numérique, si l'on veut conserver une trace de ces œuvres sur le long terme.

Les « arts numériques » recouvrent des formes et réalités artistiques très diverses, et donc des enjeux différents en termes de supports. Les formes et les technologies utilisées diffèrent : « net art », projets musicaux et sonores, installations interactives utilisant les nouvelles technologies, etc.

Cela étant toutes les formes d'art à composante technologique se caractérisent par une certaine vulnérabilité liée à la rapide obsolescence des supports.

#### **3.1.4. Intérêt et inventaire des contenus pertinents**

La tentation d'exhaustivité est l'une des principaux écueils de la démarche de numérisation. Tout ne doit pas être numérisé sous prétexte de préserver la diversité culturelle. La quantité peut tuer la qualité. C'est pourquoi toute opération de sauvegarde et de valorisation doit viser à rencontrer un intérêt éditorial, une pertinence tant pour le public actuel que pour les générations à venir. Cette pertinence fera l'objet de débats au sein de comités d'experts, de scientifiques, d'artistes ou de connaisseurs qui auront à établir ce tri.

#### **3.1.5. Coûts de la numérisation**

Le coût est fonction de multiples paramètres :

- Coûts d'inventaires : liés à l'existence et la qualité des inventaires préexistants.
- Coûts de transferts : en fonction des formats initiaux et de la quantité à transférer.
- Coûts d'indexation : des logiciels spécifiques existent à partir de 50.000 € auxquels s'ajoutent les coûts de personnel scientifique compétent. Pour des travaux d'envergure, l'indexation des données est déterminante. Les formats sonores ou audiovisuels sont conservés avec des métadonnées, généralement du texte attaché décrivant avec précision les images fixes, les enregistrements ou les séquences vidéo. Ce travail gonfle fortement les coûts.
- Coûts de stockage.
- Coûts de mise à disposition.

Les acteurs privés du secteur rivalisent d'innovations pour s'imposer sur un marché mondial évalué actuellement à 365 millions € pour les textes et à 3 milliards € pour le multimédia<sup>8</sup>.

Cette question des coûts est telle que, par exemple en matière audiovisuelle, aucun grand détenteur d'archives n'atteint ou ne programme plus de 10% de la numérisation de ses collections.

### **3.1.6. Questions des droits**

La sauvegarde et la valorisation des œuvres sauvegardées impliquent d'avoir le droit de les reproduire et de les diffuser en tout ou partie.

L'article 22 de la loi sur le droit d'auteur et les droits voisins établit que l'auteur, d'une oeuvre licitement publiée, ne peut en interdire la reproduction limitée d'un nombre déterminé de copies justifié par le but de la préservation du patrimoine culturel et scientifique, lorsqu'elle est effectuée par des bibliothèques accessibles au public, des musées ou par des centres d'archives, qui ne recherchent aucun avantage commercial ou économique direct ou indirect et pour autant que cela ne porte pas atteinte à l'exploitation normale de l'oeuvre, ni ne cause un préjudice injustifié aux intérêts légitimes de l'auteur. Les matériaux ainsi produits demeurent la propriété de ces institutions qui s'interdisent tout usage commercial ou lucratif.

L'auteur pourra y avoir accès, dans le strict respect de la préservation de l'oeuvre et moyennant une juste rémunération du travail accompli par ces institutions.

La communication au public des œuvres numérisées implique que soit résolue la question de la rémunération des ayants droit. Cet aspect délicat a fait l'objet de larges discussions lors de la constitution de la bibliothèque numérique européenne<sup>9</sup>. Les rapports commandés par l'Union européenne préconisent d'ailleurs la conclusion d'accords volontaires entre les bibliothèques (et organismes de diffusion) et les titulaires de droits.

Pour ce qui concerne la Communauté française, rien ne s'oppose à la diffusion des œuvres tombées dans le domaine public, ni des œuvres commandées par elle, lorsqu'elle en détient les droits appropriés.

En revanche la question se pose pour les œuvres orphelines et les œuvres épuisées. Les œuvres orphelines sont celles qui sont encore protégées par le droit d'auteur, mais dont les ayants droit (auteurs) ne sont soit plus identifiables, soit plus trouvables. Les œuvres épuisées sont celles qui sont encore protégées par le droit d'auteur, mais dont l'éditeur ne fabrique plus d'exemplaires, en conséquence de quoi ces œuvres ne sont plus disponibles dans le commerce.

Dans sa note sur la problématique de la numérisation, le sous-groupe d'experts mandaté par la Commission européenne pour examiner le sujet, recommande

---

<sup>8</sup> Source : rapport à la Commission UE.

<sup>9</sup> Pour ce qui concerne les musées, voir le *WIPO Guide on Managing Intellectual Property for Museums* (guide de l'OMPI de la gestion de la propriété intellectuelle à l'intention des musées).

aux Etats membres d'adopter une attitude uniforme quant au traitement de ces deux types d'œuvres. Tant la Commission que le sous-groupe d'experts insistent sur le fait que les catégories d'œuvres susvisées constituent des sources de numérisation importantes, à plus forte raison qu'elles sont difficilement accessibles au public.

### **3.1.7. Accès ouvert et interopérabilité**

L'accès ouvert consiste en la libre disponibilité en ligne de contenus numériques. Dans le cas de la valorisation des œuvres et objets sauvegardés, cet accès ouvert rencontre essentiellement des obstacles en terme de droits (auteurs et voisins), et de financement (la numérisation, le stockage et la valorisation coûtent cher et son autofinancement partiel est une nécessité). Dès lors, la plupart des pays européens adoptent une solution mixte avec un accès ouvert partiel : extraits, basse définition pour l'accès ouvert, paiement pour la haute définition ou le téléchargement complet.

L'interopérabilité est la capacité que possède un système à fonctionner avec d'autres produits ou systèmes existants ou futurs. Le concept est plus fort que la simple compatibilité, car l'interopérabilité implique que l'on connaît intégralement toutes les interfaces, c'est-à-dire, les processus qui expliquent que les systèmes peuvent fonctionner ensemble. Cela signifie que les normes qui rendent le système interopérable sont connues de tous. Dans le cas de la numérisation et de la valorisation, il s'agit d'un aspect essentiel (notamment pour le futur) vu l'obligation de sauvegarde. Sauvegarder des objets sous un format ou avec un interface que personne d'autre ne peut décrypter ne sert à rien, sinon à recommencer le travail dans un court délai.

## **3.2. Contexte international et européen**

Dès le début des années 2000, l'Europe a inscrit la numérisation du patrimoine culturel comme un des chantiers prioritaires dans le contexte de la société de l'information.

Des programmes ont été mis en place pour conscientiser les Etats membres à la problématique de l'interopérabilité et de la pérennité des données dans un objectif de mise en partage du patrimoine commun de l'humanité. Citons dans ce cadre le programme Minerva relatif au travail sur les normes et les bonnes pratiques ou des essais de mise en place de portails culturels (Cultivate, eContent, Michaël etc.)

Par ailleurs, la Commission européenne a adopté, le 10 mai 2007, un important document stratégique relatif à la culture. Cet agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation rencontre les objectifs du présent plan en termes de diversité, diffusion et coopérations.

La préservation et la valorisation du patrimoine culturel européen figurent aussi parmi les objectifs principaux du programme de coopération culturelle « Culture 2000 » qui lui consacre environ 34% de ses financements.

En matière de cinéma, le Conseil de l'Europe, dans sa résolution du 26 juin 2000<sup>10</sup>, a rappelé l'importance de conserver et mettre en valeur le patrimoine cinématographique européen. Le programme MEDIA<sup>11</sup> (2007-2013) de soutien à l'industrie audiovisuelle européenne contribue à la valorisation de ce patrimoine en co-finançant des projets de numérisation des archives et de distribution des oeuvres audiovisuelles européennes, que ce soit dans les salles de cinéma, sur vidéocassettes ou DVD, ou sur les réseaux numériques<sup>12</sup>.

La préservation du patrimoine est également un des objectifs du programme Technologies de la Société de l'Information (ISTI) dans le cadre de son action Préservation et valorisation du patrimoine culturel (6ème programme-cadre de recherche et de développement technologique)<sup>13</sup>.

Pour rappel, l'Union européenne encourage aussi l'accès au patrimoine dans le cadre de ses actions d'éducation<sup>14</sup>, de formation de même que les campagnes de sensibilisation menées avec le Conseil de l'Europe (programmes Education et Formation tout au long de la vie, journées européennes du patrimoine, Heritagenet, EUROMED Heritage, MEDIA Eumedis...).

Le programme eTEN<sup>15</sup> cherche, quant à lui, à faciliter la mise en place de services multimédias donnant accès au patrimoine culturel européen, par exemple, les archives audiovisuelles. Enfin, le programme eContent<sup>16</sup> a pour objectif de favoriser la commercialisation des contenus numériques et la création de systèmes d'information multimédias qui peuvent porter sur le patrimoine culturel. Il doit également élargir l'accès au patrimoine numérisé en favorisant la diversité linguistique sur les réseaux mondiaux comme Internet.

La question des normes est aussi abordée par de multiples institutions internationales<sup>17</sup>.

---

10 <http://europa.eu/smartapi/cgi/sga>

11 [http://europa.eu/avpolicy/mediapro/media\\_fr.htm](http://europa.eu/avpolicy/mediapro/media_fr.htm)

12 A cette fin, il soutient le réseau ARCHIMEDIA qui rassemble des organismes chargés de sa conservation et de sa diffusion : médiathèques, universités et laboratoires spécialisés. Le programme de recherche Société de l'information conviviale et en particulier son volet consacré au patrimoine culturel comporte des activités de numérisation et d'exploitation des archives cinématographiques. Outre les techniques de restauration et les méthodes de gestion, ce programme s'intéresse à la mise en place de bibliothèques d'archives cinématographiques accessibles en ligne.

13 Programme Presto Space dont l'objectif principal est de fournir les solutions techniques pour la conservation numérique de tous les types de collections audiovisuelles. Le programme de recherche technologique Société de l'information conviviale finance aussi le développement et l'expérimentation de plate-formes Internet incorporant la gestion de données vidéo, ou facilitant la collaboration entre professionnels de l'audiovisuel.

14 [http://www.ec.europa.eu/education/index\\_fr.html](http://www.ec.europa.eu/education/index_fr.html)

15 [http://europa.eu/information\\_society/programmes/eten/index\\_en.htm](http://europa.eu/information_society/programmes/eten/index_en.htm)

16 <http://www.cordis.lu/econtent>

17 A titre d'exemple, la définition de normes mondiales est nécessaire pour le lancement de services de cinéma électronique et pour la distribution internationale des oeuvres européennes numérisées. Un Forum européen du cinéma numérique a été mis en place en 2001 pour travailler à l'élaboration de normes communes, mais aussi au développement et à la compréhension de ce nouveau marché.

Par ailleurs, la Commission européenne a adopté, en septembre 2005, une communication sur l'initiative i2010 portant sur les bibliothèques numériques, sur l'accès en ligne, la numérisation et la conservation.

En août 2007, la Commission européenne a encore adopté une recommandation qui met en lumière le potentiel économique et culturel du patrimoine culturel et scientifique de l'Europe et de la nécessité de le numériser afin de contribuer à la compétitivité de l'Europe.

Trois objectifs clés :

- motiver les investissements privés et publics ;
- éviter la fragmentation des questions de numérisation, d'accessibilité et de conservation des fonds numériques dans les Etats membres et les concentrer ;
- créer un point d'accès multilingue commun au patrimoine numérique diffus de l'Europe.

L'impact de cette recommandation sera évalué par le Groupe des représentants nationaux (NRG), transformé en groupe d'experts sur la numérisation et la conservation numérique.

L'Union européenne ambitionne que sa bibliothèque numérique détienne, dès l'an prochain, un accès facile à 2 millions d'ouvrages numérisés (livres, images, fichiers sonores). Il s'agit bien de l'accès au contenu et aux œuvres. Et pour 2010 un minimum de 6 millions d'ouvrages numérisés et accessibles au plus grand nombre.

Enfin, sous l'impulsion de la Bibliothèque nationale de France et de cinq bibliothèques nationales francophones, l'Organisation internationale de la Francophonie a décidé de soutenir le pôle francophone de la bibliothèque numérique mondiale.

A la demande du Sénégal, une commission internationale sera également mise sur pied par l'Organisation internationale de la francophonie pour déterminer les standards internationaux à employer par les diverses bibliothèques francophones.

Ce pôle reprendra les données numériques des bibliothèques francophones du nord et du Sud, principalement d'Afrique. La bibliothèque nationale du Québec a d'ores et déjà conçu un portail particulier pour recueillir ces données.

### 3.3. Contexte belge

Depuis la réforme de l'Etat de 1980, la culture relève de la compétence des Communautés.

En 2004, le Gouvernement fédéral a dégagé un budget de 150 millions € sur 10 ans (2005-2014) pour la numérisation du patrimoine scientifique et culturel détenu dans les dix établissements scientifiques fédéraux et la Cinémathèque royale de Belgique. Cette décision fait suite à un inventaire et à l'établissement de grandes lignes de travail dressées par les directeurs des ESF et de la

Cinémathèque royale (informatisation de tous les catalogues, numérisation de toutes les collections jugées prioritaires – 8,5 millions d’objets - fourniture de métadonnées validées scientifiquement et fourniture d’un accès aux collections informatisées via Internet et/ou sur d’autres supports adaptés).

Ce financement est couvert pour moitié par un emprunt à la Banque européenne d’investissement qui devra être remboursé par les ESF. Il s’agit donc pour ces établissements d’explorer aussi les pistes d’exploitations commerciales susceptibles de contribuer au remboursement de l’emprunt.

Les projets prioritaires couvrent trois niveaux : les catalogues (provide acces), la numérisation d’images (provide objects) et les métadonnées (provide knowledge). L’accent a clairement été mis sur le développement d’une dynamique et d’une approche commune entre les différents organismes fédéraux concernés.

Neuf projets ont débuté dans les ESF et la Cinémathèque royale en 2005 mais avec une coordination et une consultation mutuelles minimales.

- Catalogues informatisés des ESF et de la Cinémathèque royale avec rétrocatalogage,
- Numérisation des journaux et coupures de presse,
- Copies numériques de documents d’archives, de monographies,
- Bases de données d’objets de collections artistiques et historiques,
- Catalogues et base de données de collections scientifiques,
- Banque de données d’observations climatologiques manuscrites,
- Numérisation de plaques photographiques,
- Scannage de photos et autres objets,
- Scannage de matériel audiovisuel.

Les collections patrimoniales de la Fondation Roi Baudouin sont dès à présent numérisées.

## Flandre

En Flandre, la numérisation s’inscrit dans le programme global eFlanders qui suit les grandes lignes du plan d’action eEurope 2002 et propose un plan de numérique Digitaal Actieplan Vlaanderen articulé autour des lignes de force suivantes :

- mettre à disposition une infrastructure de haute qualité et accessible ;
- développer une société de la connaissance ;
- stimuler la création d’une Flandre numérique sur le plan aussi bien de l’administration en ligne qu’économique ;
- stimuler une société de l’information inclusive et démocratique.

La politique spécifique de numérisation du patrimoine culturel et scientifique sera définie dans le cadre du groupe de coordination « Digicult Vlaanderen ». Des projets sont en cours en matière d’inventaire du patrimoine, de « ressource discovery », de bonnes pratiques et de centres de compétences ainsi que de critères de qualité pour les sites web et de recherche sur la numérisation.

Un groupe de concertation ad hoc, au sein duquel les trois Communautés et l'autorité fédérale sont représentées, a été mis sur pied en vue d'assurer le suivi du plan d'action de Lund et du réseau MINERVA.

#### 3.4. Contexte propre à la Communauté française.

Certaines institutions patrimoniales se sont lancées très tôt dans des opérations de numérisation de leurs collections de leur propre initiative ou entraînées dans des mouvements collectifs comme certains musées, ou encore en établissant des synergies entre institutions couvrant le même champ patrimonial (par exemple, les Centres d'archives privées).

Ces opérations de numérisation ont eu lieu à un moment où la technologie n'était pas standardisée. Certains se sont équipés de logiciels privés et fermés qu'ils ont parfois dû abandonner, soit pour des raisons financières, soit pour des problèmes techniques<sup>18</sup> ou même à cause de faillites. Les données ne sont toujours pas récupérables.

D'autres institutions ont réalisé des bases de données sur base de logiciels « maison » incompatibles avec d'autres logiciels et les bases de données associées, ce qui rendait plus difficile toute interopérabilité. Parfois, elles ont essayé d'établir des collaborations mais sans se préoccuper de l'expérience positive ou non des autres.

La question des métadonnées attachées aux images numérisées n'était pas non plus réglée. Or, une image sans son indexation ni sa documentation se retrouve perdue dans un grand océan sans balise. Au minimum, des liens doivent être établis entre les bases de données iconographiques et les bases de données d'inventaire.

Souvent, les institutions ont adapté à leurs besoins des logiciels généralistes (Excell, File maker) qui permettent ici une récupération des données sans perte, notamment dans l'interface Pallas.

Le bilan est donc loin d'être négatif. On a vu ainsi des exemples de mutualisation des équipements par exemple de plusieurs institutions travaillant avec le même logiciel de gestion des collections (Micromusée dont sont équipés notamment le Musée royal de Mariemont et le BPS 22). Des expériences ont parfois été transfrontalières (par exemple la bibliothèque communale de Tournai qui a été conseillée par celle de Roubaix pour la numérisation de ses manuscrits).

Il s'agira donc, non pas de culpabiliser les opérateurs pionniers, mais bien de permettre à leurs initiatives de rencontrer les exigences garantissant l'interopérabilité et la pérennité de leurs données pour une diffusion et une valorisation la plus large possible.

Actuellement, de multiples autres initiatives sont prises et figurent dans l'annexe 1.

---

18 Logiciel captif, début de la technologie peu stable, problème d'indexation non liée aux images...

### 3.5. Conclusion du diagnostic

Les éléments du diagnostic qui précèdent indiquent une certaine dispersion des initiatives même si les principes d'application de normes internationales et de procédures standardisées semblent respectés.

La faiblesse des moyens dédiés à la sauvegarde numérique explique très certainement le nombre relativement restreint des documents ou objets actuellement numérisés en Communauté française. Toutefois, tant les investissements publics consentis que l'ampleur relative des projets en cours supportent la comparaison avec la situation d'autres pays. Il est en effet assez frappant de constater qu'en dehors du secteur audiovisuel public peu d'entreprises systématiques ont été entreprises. Même le projet de bibliothèque numérique européenne ne vise pas à tendre vers l'exhaustivité mais laisse les Etats avancer à leurs rythmes en s'assurant simplement de l'interopérabilité des plateformes mises en œuvre chez chacun d'eux.

La place de l'initiative privée est aussi assez importante dans certains Etats (une des plus grandes initiatives est celle de CNN) mais elle ne porte que sur des éléments valorisables. Néanmoins, ces démarches ont le mérite de tester les modèles et de faire baisser les coûts notamment par la recherche de nouvelles solutions de stockage et d'indexation plus automatisées.

Les défis à rencontrer sont nombreux et peuvent être synthétisés de la sorte :

- l'établissement et la reproduction de normes internationales ;
- l'établissement de priorités dans le matériel à numériser ;
- la nécessité de coordonner les initiatives à l'échelon de la Communauté française pour éviter les doubles emplois, les pertes financières et d'énergies ;
- l'urgence de numériser certains éléments du patrimoine en péril au vu de la dégradation de leurs supports (films et papiers essentiellement) ;
- l'établissement de synergies entre les institutions dépositaires d'éléments de patrimoine de la Communauté,
- l'établissement de coopérations avec les institutions relevant de la compétence d'autres niveaux de pouvoir belges et étrangers ;
- l'établissement d'inventaires communs (démarche déjà entreprise en lecture publique et pour les centres d'archives privés) ;
- la création d'architectures informatiques permettant l'accès commun aux différentes ressources (interopérabilité) ;
- la cohérence des fonds et éventuellement leur reconstitution virtuelle ;
- la mise en œuvre d'interfaces humaines et technologiques destinées à donner un accès au public aux éléments de patrimoine numérisé ;
- l'établissement de synergies avec le secteur privé chaque fois que celui-ci peut offrir des avantages au niveau de la capacité d'investissement, de l'adaptation aux évolutions techniques et technologiques ;
- le financement à long terme.

## 4. Priorités : Mesures générales

### 4.1. Principes

La Communauté française est propriétaire de diverses collections :

- les œuvres gérées par les Services des Arts plastiques et du Patrimoine culturel, le patrimoine du Musée royal de Mariemont (fondé en 1920 à partir du legs de Raoul Warocqué),
- la Cinémathèque de la Communauté,
- les archives de la RTBF,
- les collections déposées dans les musées tels que les Archives et Musée de la Littérature, le Musée de la Photographie, la Fondation de la Tapisserie, le Centre de la Gravure et de l'image imprimée, le Mac's, les Archives et Musées de la littérature, l'Atelier 340, pour ne citer qu'eux.

La volonté de la Communauté française est de s'inscrire de manière générale dans les recommandations du projet MINERVA. Cela signifie qu'elle entend numériser en visant l'exhaustivité des contenus pertinents et la mise en œuvre du plus grand niveau d'exigences dans le respect des normes établies par le Dublin Core Culture ([www.minervaeurope.org/DC.Culture.htm](http://www.minervaeurope.org/DC.Culture.htm)) afin de rencontrer les finalités suivantes :

- disposer d'un inventaire complet sur base de fiches complètes et optimiser la gestion des collections,
- organiser un récolement complet des pièces en vue de compléter leur documentation,
- permettre l'accès pour les chercheurs et les publics aux informations qui leur sont réservées sur les œuvres et objets,
- insérer les données dans un portail communautaire et à terme européen.

De même, les initiatives déjà entreprises (voir annexe 1) sont poursuivies et intégrées dans le présent plan.

Concrètement, chaque initiative de préservation numérique et de valorisation du patrimoine sera précédée par une concertation avec le secteur, le cas échéant avec l'instance d'avis compétente.

Action	Par qui	Délais	Coûts supplémentaires
Suivi des recommandations Minerva	Administration et DG numérisation (voir infra)	SO	SO
Poursuite des initiatives existantes et intégration	Administration et DG numérisation	SO	SO

### 4.2. Coordination des travaux, activation du comité de pilotage et du comité « normes » du Pôle de valorisation numérique du patrimoine culturel en Communauté française

Dans la note consacrée au pôle de valorisation numérique du patrimoine culturel de la Communauté française, actée par le Gouvernement en décembre 2006, la Ministre de la Culture annonçait la mise en place de deux comités, chargés de d'établir des listes de projets prioritaires et leur adéquation avec la politique

européenne selon des critères d'accessibilité de notre patrimoine au plus grand nombre, ainsi qu'au respect de normes et standards internationaux afin de garantir l'interopérabilité et la pérennité du matériel numérisé.

La composition de ces comités répond à une exigence de qualité et permettra de tirer les leçons d'opérations de numérisation déjà réalisées ou en cours à différents échelons et dans les différents champs du patrimoine culturel.

Des experts de la Communauté française mais également de la Région wallonne et de France ont accepté avec enthousiasme de participer aux travaux de ces comités qui se réuniront pour la première fois à l'automne 2007. L'administration en assurera le secrétariat.

Cependant, la tâche de coordination est immense et nécessite un pilotage permanent pour donner une véritable impulsion à ce pôle et s'assurer d'une dynamique forte en cette matière. A ce sujet, ce sont dès à présent près de 400.000 € qui sont investis annuellement par l'administration de la Culture dans des projets de numérisation, plus d'un million par la RTBF, sans compter les investissements sur fonds propres des opérateurs culturels.

A cette fin, le Gouvernement désignera un expert, chargé de mission spécifique. Il sera chargé d'animer les deux comités, de coordonner les travaux, de s'assurer des coopérations, de la recherche et la défense de projets européens (appels à projets). Il vérifiera la bonne exécution des mesures, particulièrement pour ce qui concerne les aspects durables et interopérables. Cet expert, dont le statut, la nature et la durée de sa mission seront précisées par le Gouvernement, fera rapport, une fois par an, au Parlement. Afin qu'il puisse jouer un rôle moteur dans une approche transversale des secteurs concernés, cet expert devra bénéficier d'une grande expérience dans les domaines de l'établissement de normes, des coopérations européennes et internationales, de la culture et de l'audiovisuel. Il est préféré un statut d'expert du gouvernement afin de permettre une neutralité et une souplesse propre à favoriser les partenariats entre opérateurs publics et privés.

Par ailleurs, afin de renforcer le suivi des projets au sein des différents services de l'administration de la culture et de l'audiovisuel, un correspondant par secteur sera désigné ainsi qu'un représentant de l'ETNIC. Ceux-ci assureront le relais avec les opérateurs et collaboreront à la réalisation des projets. Constitués en groupe de travail, sous la supervision du Secrétariat général du Ministère de la Communauté française, le groupe sera associé aux travaux des comités qui les concernent. L'expert à la numérisation assistera aux réunions du Groupe de travail. Il développera par ailleurs des techniques (formulaire) d'autoévaluation pour les opérateurs de la Communauté française. Les résultats de ces autoévaluations seront progressivement mis en ligne eux aussi.

Action	Par qui	Délais	Coûts supplémentaires
Activation des deux comités	Gouvernement	octobre 2007	2.000 €/an
Désignation d'un expert	Gouvernement	automne 2007	140.000 €/an
Désignation d'un correspondant par service	Administration	automne 2007	SO
Procédures d'autoévaluation	expert Numérisation	Courant	SO

		2008	
--	--	------	--

### 4.3. Coopérations

Les collaborations entre les niveaux de pouvoir – Communauté, Etat fédéral, Régions wallonne et bruxelloise, autres pays francophones et Européens - et entre les dépositaires sont indispensables.

Un changement de mentalité et de pratiques dans la mutualisation des ressources humaines et techniques est tout aussi nécessaire pour d'évidentes raisons d'efficience.

Dès lors, l'administration de la Communauté constituera un guide en ligne des bonnes pratiques pour fin 2008.

Par ailleurs, avec le guide en ligne, la Communauté proposera des formulaires de recensement et d'inventaire en ligne afin d'éviter les doublons. Préalablement, et sous la supervision du comité de pilotage du pôle, elle aura assuré la confection d'un premier annuaire (en ligne) des institutions qui pratiquent la numérisation et un inventaire du patrimoine en cours de numérisation.

Le même site relayera les demandes de coopérations des acteurs culturels qui souhaitent trouver des partenaires pour entreprendre des actions de numérisation.

En outre, la Communauté française participera au projet européen Michael (voir supra) pour le patrimoine culturel et scientifique. A terme, l'ensemble des collections numérisées devrait être accessible par ce portail européen multilingue. Il conviendrait aussi d'articuler cette plate-forme à celle de la Vlaamse Gemeenschap, dont la mise en place a été confiée, indépendamment de l'Etat fédéral, à Erfgoed.be, en lien avec les Pays-Bas.

De manière plus générale, la Communauté encouragera les projets à dimension européenne et ayant recours à des cofinancements régionaux, locaux, transfrontaliers ou européens. Elle activera aussi les coopérations entre les entités belges de manière soit à s'inscrire dans une démarche commune, soit à rechercher des synergies nouvelles.

Enfin, la Communauté s'impliquera dans les discussions menées au niveau international et européen tant en matière de normes que de priorités.

Action	Par qui	Délais	Coûts supplémentaires
Recrutement ou mutation pour le service numérisation d' 1 ETP pour l'encodage et 1 administrateur pour la validation	Administration	Début 2008	70.000 €/an
Création du site – portail (www.patnum.be pour patrimoine numérisé) pour le recensement, l'annuaire des institutions et des initiatives, les inventaires	Administration - ETNIC	Début 2008	50.000 € y compris l'acquisition d'un serveur de production
Seconde phase du site avec guide en ligne de bonnes pratiques et outils de coopération	Administration	Fin 2008	SO
Intégration de www.patnum.be dans le cadre du projet Michael	Administration, en collaboration avec la	courant 2008	10.000 €/an

	Bibliothèque royale et le CIUF		
Implémentation des banques de données existantes (AICIM, CICweb, inventaires des Centres d'Archives privées, inventaire des archives d'architecture, des Archives et Musée de la Littérature)	Administration	Fin 2008	SO
Recensement des possibilités d'aides européennes et des demandes de coopérations	Administration et le CGRI	Dès fin 2007	SO
Coopérations avec d'autres entités	par le Gouvernement	octobre 2007	SO

#### 4.4. Appel à projets tous secteurs

Afin de stimuler les initiatives de numérisation (sauvegarde et valorisation), l'administration examinera la faisabilité d'appel à projets courant 2008 sous la supervision du comité de pilotage du pôle numérique (voir mesure supra).

Ces appels à projets seront destinés aux opérateurs du secteur patrimonial au sens large. Outre l'interopérabilité des projets- condition indispensable - les projets transposables, ceux qui intègrent plusieurs opérateurs et ceux qui ont des priorités de sauvegarde seront privilégiés.

Action	Par qui	Délais	Coûts supplémentaires
Etude de faisabilité d'appels à projets de valorisation et de sauvegarde par la numérisation dans tous les secteurs de manière à ce que ceux qui sont prêts se lancent	Administration et expert numérisation sous la supervision du comité de pilotage	Courant 2008	SO

#### 4.5. Désignation d'opérateurs de numérisation de la Communauté française et d'organismes de formation agréés.

Des opérateurs (publics et privés) dont l'expérience et le profil correspondent aux projets identifiés ou à identifier sont et seront donc chargés de mener à bien les projets de numérisation définis comme prioritaires par les comités de pilotage et « normes ».

Certains opérateurs sont déjà au travail dans les secteurs du Patrimoine culturel et des Arts plastiques, d'autres, comme la RTBF, les bibliothèques ou la médiathèque sont incontournables.

Dès lors, afin de permettre à l'ensemble des personnes concernées d'établir des partenariats significatifs, il serait utile, sans attendre nécessairement la concrétisation d'un dépôt légal (voir infra), d'identifier les opérateurs qui développent une spécialisation dans la sauvegarde et la valorisation. Ceux-ci devraient être reconnus comme opérateurs agréés à la condition d'établir des synergies (entre eux et avec les autres opérateurs de la Communauté française), et de respecter les normes et recommandations internationales. Cette reconnaissance permettra d'établir un réseau de référence qui sera bien entendu accessible via le site portail de la Communauté.

Toutefois, les développements attendus de la valorisation numérique vont nécessiter un véritable savoir-faire et offrent une possibilité de reconversion, à

l'image du tourisme, via la création de nouveaux métiers au sein de la chaîne de numérisation du patrimoine.

La Communauté a non seulement une responsabilité patrimoniale, mais elle a aussi une responsabilité, avec les Régions, dans les formations (sans compter la formation des cadres des opérateurs culturels concernés par la problématique).

Il y aurait donc un intérêt à prévoir un accompagnement du processus de numérisation en matière d'emploi et de formation. Dès lors, le Gouvernement prévoit de concrétiser, avec la Région wallonne dans un premier temps, un centre de formation et de perfectionnement aux métiers de la numérisation. Celui-ci pourrait être rattaché à un ou deux centres de compétences existants.

L'idée est de favoriser le travail sur site par la reconversion ou la formation de personnels déjà en place ainsi que d'assurer des programmes de qualification pour des personnes en recherche d'emploi.

Par ailleurs, un projet pilote d'entreprise d'économie sociale ou d'asbl devrait être développé dans le domaine du traitement numérisé du film en associant notamment les savoir-faire et matériels de la RTBF, et de la Cinémathèque de la Communauté.

Afin de valider ces hypothèses, un programme pilote sera lancé dès 2008 en ce qui concerne la numérisation des archives de la RTBF (voir infra).

Action	Par qui	Délais	Coûts supplémentaires
Désignation des opérateurs de référence agréés	Comité de pilotage et Gouvernement	Dès 2008	SO
Mise en ligne des opérateurs agréés	Administration	Fin 2008	SO
Création d'un projet pilote d'entreprise d'économie sociale	Gouvernement, DG numérisation, avec la Région wallonne et la RTBF	opérationnel à la rentrée 2008	Voir chapitre RTBF
Extension du programme par la création d'un projet pilote de formation	Gouvernement avec la RTBF et la Région wallonne	opérationnel fin 2008	Voir chapitre RTBF

#### 4.6. Mise en œuvre d'un dépôt légal numérique

La numérisation règle en partie l'une des principales difficultés de l'archivage : le stockage. C'est cet obstacle qui explique que la Communauté n'a jamais osé s'attaquer réellement à la question du dépôt légal des films, vidéos ou documents et enregistrements sonores.

Or, l'objectif principal d'un dépôt légal est de centraliser les documents afin de conserver cet héritage culturel pour les générations futures et d'en établir une bibliographie ou un inventaire<sup>19</sup>.

L'Europe encourage d'ailleurs les initiatives en la matière<sup>20</sup> à l'image de ce qui se pratique dans d'autres Etats (En France par exemple, avec la Loi sur le

---

19 Loi du 8 avril 1965 instituant le Dépôt Légal à la Bibliothèque royale de Belgique.

patrimoine culturel et celle sur les droits d'auteurs et droits voisins<sup>21</sup> qui prévoit le dépôt légal pour les documents électroniques et multimédias).

Par ailleurs, la production de documents sous format numérique permet la pratique de l'archivage instantané.

A noter que par une loi du 19 décembre 2006, la loi du 8 avril 1965 sur le dépôt légal, a été modifiée en vue d'imposer le dépôt des publications fixées sur des supports numériques<sup>22</sup>.

D'une part cette disposition n'impose pas que tous les documents soient déposés sous une forme numérique, seules les publications initialement générées sur un tel support devant désormais être déposées telles quelles.

D'autre part, le champ de la législation fédérale sur le dépôt légal reste limité, en ce qu'il ne couvre en réalité que les œuvres ou supports graphiques, à l'exception des supports sonores, audiovisuels et des publications en ligne.

A l'instar de la France, le champ couvert par notre législation est dès lors insuffisant à la mise en œuvre d'une politique d'archivage portant sur d'autres formes d'expression que celles fixées sur support graphique.

Rappelons par ailleurs que conformément aux articles 6bis §§ 1<sup>er</sup>, 2 et 4<sup>o</sup> de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, les Communautés sont compétentes en matière de recherche scientifique (ce qui englobe la politique d'archivage)<sup>23</sup>.

Dès lors, le Gouvernement présentera un projet de Décret visant à instituer le dépôt légal en Communauté française pour les films, documents audiovisuels, enregistrements sonores et créations numériques. Le Gouvernement désignera

---

20 Convention du Conseil de l'Europe du 8 novembre 2001 relative à la protection du patrimoine audiovisuel et protocole additionnel relatif aux archives télévisuelles.

21 Loi 2006-961 du 1<sup>er</sup> août 2006 relative aux droits d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information, publiée au Journal Officiel le 3 août 2006. A noter que cette loi est surtout motivée par des considérants sur la protection des auteurs des sites web. Certaines sociétés privées proposent déjà des services d'archivage en ligne. Les créations numériques sont gravées sur un CD ROM et entreposées dans le coffre d'une banque. Le déposant bénéficie d'un système d'horodatage synchronisé sur le temps atomique, qui permet d'établir pour chaque création une date de portée universelle.

22 Loi du 19 décembre 2006, MB 23/03/07 – Article 2 : « Aux conditions fixées par la présente loi dans les limites et suivant les modalités déterminées par le Roi, les publications de toute nature multipliées par le moyen de l'imprimerie ou par tout autre procédé graphique, y compris les microfilms ainsi que les documents publiés sur supports numériques ou similaires, à l'exception des procédés cinématographiques, doivent être déposées, en un exemplaire, à la Bibliothèque royale de Belgique. Par support numérique, on vise les publications qui sont publiées sur les supports matériels tels qu'une disquette, un CD, un CD-Rom ou un DVD, à l'exception des publications en ligne. Pour les publications non périodiques, livres et brochures, deux exemplaires seront déposés. Le Roi peut prévoir d'augmenter le nombre d'exemplaires des publications visées à l'alinéa premier... ».

23 L'intervention de l'Etat fédéral en matière de dépôt légal est due au fait que la Bibliothèque Royale figure dans la liste des établissements scientifiques fédéraux gérés par ce niveau de pouvoir. C'est donc par le seul biais de l'habilitation de présider aux destinées de cet établissement que l'Etat fédéral est encore appelé à légiférer dans cette matière. En ce l'Etat fédéral est limité par la mission originelle de l'établissement en question, mission telle qu'elle existait au moment des réformes institutionnelles. Rien n'empêche – a fortiori – que les communautés qui sont expressément compétentes dans le domaine de la politique scientifique, de la conservation du patrimoine et de la culture, ne mettent sur pied un mécanisme de dépôt légal qui leur soit propre. Voir notamment à ce sujet, l'avis 39.325/VR de la section de législation du Conseil d'Etat.

les organismes dépositaires. Un système d'archivage numérique instantané sera mis au point pour les documents créés sous format numérique.

Enfin, il convient d'examiner le cas particulier de la Cinémathèque royale, compte tenu, qu'il y existe déjà un « quasi dépôt légal ». La Cinémathèque royale possède une riche collection des films belges francophones et flamands de 100.000 copies correspondant à 50.000 titres : films de fiction, documentaires, longs métrages, courts métrages, illustrant le cinéma des origines à nos jours. La collection s'accroît chaque année de quelque 2000 copies en moyenne. Ses collections sont stockées dans trois entrepôts de 10.000 m<sup>2</sup>. L'inventaire des collections est totalement informatisé.

Les copies des films aidés par le Centre du cinéma y sont déposées après exploitation dans les festivals. Cependant, il s'agit de copies déjà utilisées à plusieurs reprises. De même, les producteurs privés déposent souvent une copie d'exploitation à la Cinémathèque.

Bien que la majorité des productions cinématographiques finissent donc par parvenir à la Cinémathèque royale, il n'existe toutefois pas de dépôt de manière systématique des copies des productions audiovisuelles ou de leur master dans un lieu commun. Par ailleurs, il ne s'agit pas des copies de tirages mais de bobines parfois déjà usées. Enfin, ces dépôts ne concernent pas les films publicitaires ou autres.

Au niveau de la conservation, précisons que dans ses principales missions, la Cinémathèque royale conserve et restaure les films qu'elle possède. Elle procède généralement par le tirage de nouvelles copies des films.

Précisons également que depuis 1958, la Cinémathèque royale publie chaque année un Annuaire des films belges. Cet annuaire va d'ailleurs bientôt passer sous format numérique. Il contient notamment la liste des films réalisés en Belgique pour lesquels il existe un négatif pellicule et dont au moins un producteur est belge. Chaque film fait l'objet d'une fiche technique, d'un synopsis et reprend les prix obtenus dans les festivals belges et internationaux. Actuellement sont repris les films produits de 1989 à 2004. La mise en œuvre d'une procédure de dépôt légal devrait ici s'accompagner de l'obligation de déposer une version numérique des masters des films.

Action	Par qui	Délais	Coûts supplémentaires
Consultation des secteurs et étude de faisabilité	Administration et le Cabinet	Fin 2007	SO
Décision concernant le processus à suivre	Par le Gouvernement	Mi 2008	SO
(AP Décret éventuel)	Gouvernement	Fin 2008	SO à ce stade

#### 4.7. Œuvres épuisées et orphelines

Par delà les opérations de numérisation et de sauvegarde, la mise à disposition ultérieure des supports peut – dans de très nombreux cas – être compromise par le fait que les ayants droits des œuvres fixées sur ces supports ne sont plus soit identifiables, soit trouvables.

A défaut de pouvoir contacter ces ayants droits, il n'est donc pas possible de recueillir les autorisations utiles à la mise à disposition susvisée.

Ce cas de figure qui est celui des œuvres dites « orphelines » concerne notamment un très grand nombre d'images d'archives audiovisuelles, dont le producteur aura fait faillite, le réalisateur ou le scénariste auront disparu.

Un second cas de figure vise les œuvres dites « épuisées », qui ne font plus l'objet d'une exploitation tout en restant couvertes par un ou plusieurs contrats d'édition qui empêchent l'auteur et à fortiori l'Etat d'en disposer.

Il s'agit de pourvoir à la mise en place d'un mécanisme légal<sup>24</sup> permettant d'intégrer les œuvres orphelines et épuisées dans les projets de numérisation.

Quel que soit le mécanisme finalement adopté, il s'agira – dans tous les cas – de créer un régime d'exception à la législation sur le droit d'auteur, régime destiné à supplanter les situations d'absence et d'épuisement artificiels de marchés.

L'exception sous-tend par ailleurs qu'il soit fait appel aux services d'un intervenant, structure nouvelle ou existante, dont la fonction sera de décerner l'autorisation requise en lieu et place de l'ayant droit défaillant.

A fortiori, cette législation relève de la compétence de l'Etat fédéral.

Rien ne semble toutefois s'opposer à ce que les Communautés se voient déléguer, directement ou indirectement, la faculté de décerner ces autorisations de substitution, l'objectif étant – en l'espèce – de pouvoir assurer l'accessibilité la plus étendue de leur patrimoine.

Action	Par qui	Délais	Coûts supplémentaires
Consultation des secteurs et étude de faisabilité	Administration et le Cabinet	Fin 2007	SO

#### 4.8. [Mesures au sein des Conventions et Contrats programmes](#)

Les relations entre les opérateurs culturels et la Communauté sont, la plupart du temps, organisées par voie conventionnelle. Dès lors, il serait aisé de prévoir une attention particulière à la sauvegarde des œuvres lors de l'élaboration des futurs contrats programmes et conventions. L'opérateur pourra ainsi décrire ces éventuels projets en matière de numérisation et la Communauté vérifier leur compatibilité et interopérabilité tout en apportant un appui.

En ce sens, les conventions à conclure entre la Communauté et les opérateurs dont elle soutient le fonctionnement, pourront notamment prévoir un droit de copie « systématique » - c'est-à-dire de disposer d'une copie numérique de l'œuvre à fins de sauvegarde et éventuellement de valorisation ou de promotion

---

24 Le service de la propriété intellectuelle du Ministère des Affaires économiques propose aussi que la Communauté adopte une position sur cette problématique.

- ou plus largement comprendre un mécanisme de dépôt conventionnel des documents ou œuvres numérisées.

Action	Par qui	Délais	Coûts supplémentaires
Consultation des secteurs	Administration et Instances d'avis	Fin 2007, début 2008	SO
Mise en œuvre au sein des conventions	Administration et Gouvernement	Mi 2008	SO

## 5. Priorités : Plan RTBF

(Le présent chapitre constitue le document prévu à l'article 14 du Contrat de gestion de la RTBF)

### Diagnostic spécifique

En termes de volume et d'intérêt patrimonial, l'archivage des émissions de la RTBF est un enjeu capital qui n'avait, jusqu'ici, pas trouvé de solution satisfaisante.

La numérisation totale de la production propre (uniquement) – qui porte autant sur la copie numérique que sur la description et l'indexation des sources – représente un travail colossal. En effet, on parle d'environ 87.000 heures en télévision, et de 102.000 heures en radio.

Face à ce travail de titan, les principales difficultés ont trait au manque de moyens financiers à la RTBF pour assurer la restauration, la numérisation, la description et l'indexation des archives, le stockage des émissions et l'engagement de techniciens et documentalistes.

Il faut rappeler qu'en cinquante ans de radiotélévision publique, cette préoccupation n'était jamais apparue prioritaire.

Il était urgent d'agir afin que pouvoirs publics et RTBF unissent aujourd'hui leurs efforts pour rattraper ensemble ce retard important. En effet, si aucune dynamique constructive ne s'était amorcée, les archives les plus menacées seraient définitivement perdues. En effet, l'obsolescence d'une série de supports est très inquiétante. Ainsi, à titre d'exemple, des milliers d'heures de films, produites avant 1970 sont sujettes à des dégradations chimiques qui les rendent peu à peu illisibles.

En outre, comme pour tous les autres opérateurs de radiotélévision concernés, la difficulté de trouver et de maintenir en état des appareils de lecture pour les supports les plus anciens complique encore la donne.

Le plus souvent, ces appareils ne sont plus fabriqués et lorsque l'on en possède, se pose la question des pièces de rechange et du matériel associé, par exemple pour le nettoyage des supports.

Ensuite, comme évoqué précédemment, la disparition progressive du personnel qualifié et du savoir-faire associé, à savoir le maniement et la maintenance du matériel, ajoute encore à la complexité de la situation.

Une question se pose enfin pour la RTBF en termes d'espace physique disponible pour le stockage des archives. Une diminution de l'espace disponible de plusieurs milliers de mètres carrés pour les archives se profile suite à la réorganisation immobilière de l'entreprise.

Il apparaît donc que RTBF n'est pas aujourd'hui en mesure d'assurer totalement seule la gestion de son patrimoine audiovisuel.

C'est pourquoi, le contrat de gestion de la RTBF 2007-2011 s'est saisi de cette problématique de façon concrète.

Ainsi, dans un objectif de sauvegarde et de valorisation du patrimoine audiovisuel, en collaboration avec la Communauté française et avec tous partenaires publics ou privés intéressés, la RTBF développe un plan stratégique de conservation, de numérisation et de valorisation de ses archives, tant en radio qu'en télévision, qui tient compte en priorité des menaces qui pèsent sur ce patrimoine.

L'article 14 du contrat de gestion prévoit que la RTBF veillera à conserver en toute hypothèse le droit d'exploiter librement et gratuitement, sans limite de temps et de lieu, ses archives pour ses besoins propres de production et de diffusion. Les archives numérisées peuvent être gracieusement mises à disposition à des fins éducatives ou scientifiques.

De manière globale, le processus de numérisation des archives de la RTBF devrait se décomposer comme suit :

- le processus de transfert numérique
- l'intégration des masses transférées des contenus sauvegardés dans la chaîne de production radio-tv numérisée
- l'indexation des métadonnées et la recherche documentaire

La première phase va voir se développer des filières propres à chaque support. Certaines filières sont artisanales et supposent beaucoup de main-d'œuvre, comme pour le film et les disques gravés en radio ; d'autres vont pouvoir s'organiser sur un mode plus industriel.

Ainsi, à titre d'exemple, pour 1h de film à numériser on estime nécessaires 6h de nettoyage et de restauration, 2h de télécinéma, 2h30 d'indexation.

Pour 1 h de bande un pouce, et U-matic par contre, 1h30 à 2h sont nécessaires pour le nettoyage et le recopiage, outre la réindexation là aussi nécessaire, soit environ 4h de travail au total.

En radio, les disques gravés doivent être manipulés un par un et le son doit en être le plus souvent restauré, alors que les autres supports peuvent être traités, moyennant équipement, à la manière des bandes vidéos (batterie d'appareils de lecture).

Une fois recopiés, les contenus sauvegardés devront être intégrés dans le système de stockage prévu pour la production actuelle en numérique.

Il s'indique donc de déterminer un volume de stockage supplémentaire pour les archives numérisées, et de déterminer un niveau de débit et de qualité d'utilisation, en fonction de l'usage envisagé des contenus numérisés (en haute résolution pour la production et la vente ; en basse résolution pour un site Internet de valorisation ou l'usage interne de la RTBF).

Enfin, il s'agira de définir concrètement un nouvel outil d'indexation, en récupérant et transférant les fichiers informatiques existants dans une nouvelle base de données et de la compléter pour les contenus qui n'y sont pas encore

répertoriés. Il faudra ensuite étendre le procédé aux fichiers papiers, avant d'envisager à terme un accès aux bases de données à partir de bibliothèques et autres institutions.

Par ailleurs, un projet spécifique complémentaire existe. Une collaboration s'est établie entre la RTBF et les Archives et Musée de la Littérature portant sur la numérisation d'émissions littéraires (interviews d'auteurs belges et captations théâtrales). Un studio a été aménagé dans les locaux de la RTBF, équipé de matériel de restauration appartenant à la Communauté française et mis à disposition des Archives et Musée de la Littérature. En effet, la RTBF ne possède plus les masters certaines émissions, enregistrées à l'époque de leur diffusion par les AML. Ce fonds important se verra donc reconstitué par l'apport des deux institutions.

### Priorités spécifiques

En Télévision, le plan interne à la RTBF prévoit de donner priorité à la production propre de l'INR/RTB/RTBF (87.000 heures). A sein de celles-ci, un comité d'expertise interne déterminera les matériels qui doivent être traités en priorité en fonction de :

- primo, l'état de conservation (numériser prioritairement les films antérieurs à 1970);
- secundo, l'intérêt éditorial, patrimonial et historique du document.

En Radio, contrairement à la télévision, les émissions radios sont toutes, à quelques exceptions près, de la production propre, ce qui amène peu de doublons dans les collections. Le nombre d'heures à numériser en radio peut être évalué à 102.000 heures sur tous types de supports.

En Radio, selon les mêmes principes de priorité qu'en TV, les supports DAT, cassettes audio, VHS et les disques gravés devraient être traités en priorité, en prenant en considération l'intérêt patrimonial et historique des contenus. Ici aussi, un comité d'expertise interne déterminera les choix.

### Mise en œuvre des priorités

Deux options étaient envisagées : soit la sous-traitance générale, soit le traitement interne. L'une et l'autre présentaient des difficultés notamment de coûts. En outre, ces deux options ne permettaient pas d'envisager de synergies avec d'autres opérateurs confrontés aux mêmes problématiques.

Dès lors et concrètement, un projet portant tant sur la formation que sur le traitement et la valorisation des archives a été imaginé.

### Métiers

Celui-ci se fonde d'abord sur une analyse des profils métiers :

Le processus de travail et les compétences concernées par la numérisation des archives de la RTBF sont largement les mêmes pour l'ensemble des supports, exception faite de l'aspect de manipulation technique:

- Manutentionnaire : pour la sortie et le retour en archives, les rangements divers, l'étiquetage et autres fonctions du même type ;
- Technicien(ne)/Assistant technicien(ne) : pour la manipulation des supports d'origine. On peut distinguer ici monteur film, technicien vidéo et technicien son ;
- Documentaliste : pour l'analyse documentaire des contenus (description, repérage temporel des séquences) selon les formes adéquates ;
- Encodeur(se) : pour l'introduction des données en appui des documentalistes. Cela se justifie lorsque, comme en radio, les supports ne sont même pas répertoriés et qu'une introduction des quelques données immédiatement accessibles permet déjà de voir plus clair dans ce qu'on a, et d'une manière générale, pour transposer sur des supports informatiques des données existantes... ;
- Experts contenus : pour la sélection et la détermination des priorités en matière de sauvegarde : ressources internes (journalistes, producteurs pensionnés ou non, témoins et acteurs privilégiés), souvent indispensables pour resituer les programmes, et externes pour une validation selon les cas, en particulier pour les documents à caractère proprement historique.
- Ingénieurs système et personnel de maintenance des équipements : il faut distinguer les compétences de mise en place des processus de numérisation et le personnel de laboratoire, le cas échéant récemment pensionné, susceptible d'assurer la maintenance des anciens équipements, de remplacer les éléments défectueux, d'assurer les réglages nécessaires...

Il est clair qu'il y a des compétences plus spécifiques comme le maniement du télécinéma qui est un outil sophistiqué ou la technique radio mais à l'inverse le processus de restauration film, qu'on aurait dédié à des monteurs film, a par exemple été finalement effectué par des handicapés à qui on a donné la formation adéquate.

#### Coûts des transferts numériques selon les formats

Pour les postes de travail qui concernent directement le transfert sur support numérique, l'ampleur des prestations, et donc le coût de la main-d'œuvre, varie selon la nature du support d'origine.

Il y a donc lieu d'examiner les coûts des filières de transfert.

En télévision, le coût en personnel pour le transfert numérique a fait l'objet de deux études par la RTBF, corroborées par les expériences menées à l'étranger (Suisse, France).

Il s'agit du coût moyen par heure recopiée pour le seul transfert, à l'exception du personnel d'encadrement et de maintenance et hormis les investissements techniques nécessaires et les consommables (ex supports de copie).

#### - Filière film

Activités	Profil	Temps requis	Coût horaire	Coût transfert
Sortie et retour archives	Manutentionnaire	0.40	20 €	13,33 €

Restauration mécanique/ repiquage son	Monteur film	6h	36 €	216 €
	assistant technicien	1h30	27€	40,50 €
Copie télécinéma et restauration image	Assistant technicien	3.0	27 €	81 €
Total transfert				350,83 €
Indexation documentaire	Documentaliste	2.0	33 €	66 €
Total général				416,83 €

C'est le support le plus ancien et la filière la plus chère. C'est pourquoi il est intéressant de faire appel au secteur de l'économie sociale et aux filières premiers emplois moyennant formation préalable, y compris pour l'indexation documentaire.

A titre d'exemple, le coût horaire pratiqué pour la restauration mécanique avec l'actuelle expérience avec le village n°1<sup>25</sup> est de 25 € ce qui ramène, s'il n'y a pas de repiquage son, le coût à 244,33 €.

- Filières U-matic et bande 1 pouce

Activités	Profil	Temps requis	Coût horaire	Coût transfert
Sortie et retour archives	Manutentionnaire	0.30	20 €	10 €
Nettoyage	Assistant technicien	0,15	27 €	6,75 €
Copie	Assistant technicien	1.30	27 €	40,50 €
Total transfert				57,25 € > 28,63 €
Indexation documentaire	Documentaliste	2.0	33 €	66 €
Total général				123, 25 €

En outre, ici un agent peut contrôler en parallèle deux machines de lecture donc le coût réel par heure de programme est ramené de 57,25 € à 28,63 €.

- Filières Beta SP et Beta numérique

Ce sont les supports les plus récents encore qu'il a lieu de contrôler l'évolution et la détérioration du support Beta SP qui est le dernier support analogique.

Activités	Profil	Temps requis	Coût horaire	Coût transfert
Sortie et retour archives	Manutentionnaire	0.30	20 €	10 €
Nettoyage	Assistant technicien	0.10	27€	4,5 €
Copie	Assistant technicien	0 .10	27€	4,5 €
Total transfert				19 €
Indexation documentaire	Documentaliste	1.0	16,5 €	33 €
Total général				52 €

Compte tenu du fait que la copie des Beta consiste à charger une machine (Flexicart ou LMS) pouvant accueillir 2 ou 3 cassettes Beta en parallèle et que le processus de copie ne suppose pas de présence de l'agent, le coût en personnel de la copie, même si en l'occurrence la copie se fait en temps réel, est plus réduit.

<sup>25</sup> La RTBF a passé, il y a quelques mois, une convention avec le Village n°1 Reine Fabiola de manière à tester une filière de restauration des pellicules de film, via du personnel fourni par cette institution

### Potentiel de travail avec le matériel existant

Enfin, il faut d'une part tenir compte des priorités et d'autre part du potentiel de travail que représente le matériel de lecture existant à la RTBF.

Base de calcul pour le film :

- restauration : 6h30 pour 1h film/250j/an
- 6 services Telecinéma RTBF semaine
- ré-indexation

Potentiel 1250h/an de film copiés

Base calcul pour l'U-matic et la bande 1 pouce :

- 5h/j 2 machines : 10h/j
- 1 opérateur 200j/an

Potentiel: 2000h/an copiées

Ce potentiel peut être augmenté en fonction du nombre de machines disponibles (la VRT travaille avec 6 machines en parallèle).

Ces trois supports sont de loin les plus urgents d'une part compte tenu du syndrome du vinaigre pour le film et de la disparition des machines de lecture pour les deux autres supports.

Base de calcul pour le Beta SP et le Beta numérique :

- récupération Flexicart existante
- récupération 2 ou 3 lecteurs beta
- fonctionnement 16h/jour avec opérateur 200j/an

Potentiel: 6000 à 9000h/an

L'idée de déjà copier partiellement des Beta est moins liée à un problème d'urgence en matière de sauvegarde que de s'octroyer des possibilités de réutilisation, notamment sur internet. Chaque processus de numérisation s'accompagne en effet d'un double traitement : une copie en haute résolution pour la production, une copie en basse résolution pour la consultation et le net.

### En radio

En radio, la situation n'est pas la même dans la mesure où il n'y a pas d'ancien matériel de lecture en suffisamment bon état à récupérer. Il faudrait donc réinstaller une batterie d'équipements et engager du personnel pour les faire fonctionner.

L'urgence pour la radio est de copier les DAT (dégradation en cours), les cassettes VHS, les petites cassettes audio et les disques gravés (disparition des machines de lecture ; support analogique).

La base commune pour les archives radio est la suivante :

Activités	Profil	Temps requis	Coût horaire	Coût transfert
Sortie et retour archives	Manutentionnaire	0.15	20 €	5 €
Indexation documentaire	Documentaliste	2.0	33 €	66 €
Encodage	Assistante	0.20	27 €	9 €
Total général				80 €

Il faut y ajouter le coût de(des) l'assistant(s)-technicien(s) chargé(s) de la copie. Celui-ci diffère selon le support d'origine et le dispositif technique adopté (x lecteurs en parallèle). Sur base d'une première étude menée il y a quelques mois par la direction de la production radio, les scénarii et le coût horaire en personnel pourraient être les suivants :

Support d'origine	Nbre Ass. techn Equivalent Temps Plein	Durée	Nbre d'heures	Coût horaire transfert	Coût total hors indexation
DAT	1	2 ans	5000	14,75 €	19,75 €
VHS	1	2 ans	13000	5,67 €	10,67 €
Cassettes audio	1	2 ans	7200	10,23 €	15,23 €
Bandes magnétiques	7	4 ans	70.000	13,65 €	18,65 €
CD	1	2 ans	8000	8,17 €	13,17 €

### Potentiel de travail total

En première analyse, en télévision, il y a un potentiel de travail (hors pertinence éditoriale) d'environ 400.000 heures. En radio, ce potentiel est de 200.000 heures.

En outre, 80.000 disques noirs commerciaux (époque INR) et 162.225 (époque RTB-RTBF) sont archivés. L'inventaire de cette collection pourrait être utile pour compléter des opérations de numérisation d'autres opérateurs.

### Organisation

Pour lancer le processus de sauvegarde à une échelle raisonnable, le projet consiste à utiliser les compétences et savoir faire d'une équipe de la RTBF et de la renforcer par des personnes actuellement demandeuses d'emploi.

Cette coopération prendra la forme d'un partenariat avec les Régions.

La RTBF s'associera également avec les Régions afin de mener un second projet pilote en terme de formation. En effet, il importe de ne pas perdre des savoir faire liés à certains équipements et de les transmettre. En ce sens, certains membres du personnel de la RTBF pourraient agir en tant que formateurs et dans le même temps, d'autres experts pourraient former du personnel de la RTBF, de l'entreprise sociale visée sous le premier projet pilote, mais aussi d'autres opérateurs culturels ou industriels confrontés aux problèmes de l'archivage numérique et/ou de sa valorisation.

Dans un second temps ; la RTBF pourra apporter un soutien logistique (machines, personnel) au processus de numérisation d'autres archives audiovisuelles que les siennes.

La localisation des chantiers de numérisation dépend des filières, c'est-à-dire des formats des supports. Selon la fragilité, et l'existence de chambres froides pour les films par exemple, on peut avoir intérêt à traiter sur site. En revanche, pour certaines archives, qui supportent le transport et devraient même trouver d'autres locaux de stockage, une solution devra être trouvée à terme de deux ans.

Enfin, il sera sans doute nécessaire d'acquérir du matériel supplémentaire (dont sans doute un télécinéma).

### Valorisation

Pour valoriser les premiers éléments sauvegardés, un site Internet mettra en ligne toutes sortes d'extraits d'émissions (en TV et en radio), classés par thématique et qui se raccrocheront parfois à l'actualité.

L'accès à certains documents et téléchargements devrait être payant afin de couvrir une part (très restreinte) des coûts de sauvegarde ainsi que les questions de droits, par exemple pour les images qui viennent de l'étranger. Par ailleurs, des conditions d'accès permettront l'accès gratuit aux archives numérisées à des fins pédagogiques et scientifiques.

Cette vitrine permettra aussi à la RTBF de rechercher des partenariats avec le privé. Le site devrait être opérationnel pour avril 2008, pour les 50 ans de l'expo universelle.

Action	Par qui	Délais	Coûts supplémentaires
Détermination des priorités par format	RTBF	en cours	
Contribution supplémentaire de la CF pour couvrir projets pilotes et équipements ou sous traitements spécifique	Gouvernement	Dès 2008	300.000 €/an
Création de l'entreprise – consultation – montage – recherche de partenaires	RTBF, Gouvernement et Régions	En cours – finalisation en 2008	
Lancement de programmes de formation – consultation – recherche partenaires	RTBF, Gouvernement et Régions	Finalisation automne 2008	
Contribution supplémentaire de la CF pour couvrir le site spécifique de valorisation	Gouvernement	En 2008	100.000 €
Création du site de valorisation	RTBF	Avril 2008	
En film, objectif de numérisation de 1.000 h en 2008 (moyens internes), 1.500 h en 2009 et les suivantes	RTBF + soc filiale et partenaires	7 ans à partir de 2008	
En U matic et bande 1 pouce objectif de 500 h en 2008, 2.000 h/an dès 2009	RTBF + soc filiale et partenaires	7 ans à partir de 2008	
En Béta objectif de 1.000 h en 2008, 6000h /an dès 2009	RTBF + soc filiale et partenaires	7 ans à partir de 2008	
En radio, objectif de numérisation de 300 h en 2008 (moyens internes), 25.000 h/an dès 2009	RTBF + soc filiale et partenaires	4 ans à partir de 2008	

## 6. Priorités : Mesures spécifiques par domaines

Sont ici présentées des mesures spécifiques, par domaines culturels, complémentaires soit aux initiatives déjà entreprises, soit aux mesures générales envisagées supra.

### 6.1. Architecture

Il existe un site sur lequel est présenté le Guide des archives d'architecture et d'architectes XIXe et XXe Siècle, accessible à l'adresse [www.aacfwb.lacambre-archi.be](http://www.aacfwb.lacambre-archi.be). Il permet de mettre en réseau les institutions qui possèdent des archives d'architecture, il recense les archives et leurs lieux de détention dans le secteur public et le secteur privé, il s'accompagne d'un guide de bonnes pratiques pour assurer les meilleures conditions de conservation de ces archives, surtout chez les détenteurs particuliers.

Des contacts étroits sont établis entre les trois institutions conservant des archives d'architecture et d'architectes. La Cambre-Architecture, les Archives d'Architecture moderne et la Cambre Arts visuels forment un « pôle d'archives d'architecture » et travaillent en réseau grâce à Pallas. Des liens sont aussi établis avec le projet Gaudi de portail européen consacré à l'architecture ([www.gaudi-programme.eu](http://www.gaudi-programme.eu)) pour lequel le correspondant en Communauté française est le CIVA.

La Cambre-Architecture conserve - outre ses archives institutionnelles - des fonds constitués de documents « papier » : plans (calques et tirages), des dessins originaux, dossiers, photographies... d'architectes belges. Ces documents, dont les plus anciens datent de 1940 sont en assez bon état. Certains ont une valeur remarquable comme les archives de l'architecte Jacques Dupuis. Une campagne de numérisation est en cours en interne (avec l'engagement d'Articles 60) et en externe (plans). Sa prolongation semble indispensable.

La priorité, en lien direct avec le site [www.aacfwb.lacambre-archi.be](http://www.aacfwb.lacambre-archi.be), consistera à poursuivre la mise en réseau des institutions et mettre en place la cohérence des cadres de classement et des priorités de numérisation. Ce site devra aussi être intégré dans le portail de la Communauté ([www.patnum.be](http://www.patnum.be)).

Action	Par qui	Délais	Coûts supplémentaires
Poursuite de la mise en ligne	Centre d'Etudes de La Cambre - Architecture	En cours	SO
Poursuite de la numérisation des archives de la Cambre-Architecture	La Cambre - Architecture	En 2008	20.000 €
Intégration du site	Administration	En 2008	5.000 €

### 6.2. Arts numériques

Il convient de garder à l'esprit que les « arts numériques » recouvrent des formes et réalités artistiques très diverses, et donc des enjeux différents en termes de numérisation. Les formes et les technologies utilisées diffèrent d'un cas à l'autre.

La spécificité du secteur est qu'il travaille déjà, et par définition, avec les technologies numériques. Toutes se caractérisent cependant par une certaine fragilité, liée à l'évolution des technologies et donc à l'obsolescence des supports.

Aucun inventaire de ces œuvres n'existe à ce jour en Communauté française.

Du côté flamand, certaines initiatives commencent à voir le jour. En 2005, l'Argos (Centre de l'art audiovisuel belge et international), le S.M.A.K. (Musée urbain de l'art actuel de Gand), le MuHKA (Musée de l'art contemporain d'Anvers) et le Musée Dhondt-Dhaenens créent un centre qui rassemble des connaissances en matière d'inventaire, de description, d'archivage, de conservation et d'ouverture de l'art aux supports électroniques et numériques. En 2006, Packed (Platform Archiving en Conservering van Kunstcreaties op elektronische en digitale dragers) a été reconnu pour une période de cinq ans dans le cadre du décret sur le patrimoine. (<http://www.packed.be/>).

Au niveau international, on a vu des initiatives d'ampleur se mettre en place. Le Réseau des médias variables regroupe des organisations désireuses de travailler ensemble au développement et au perfectionnement de la méthodologie, des normes, des outils et des résultats associés au paradigme des « médias variables », dans le but de préserver des œuvres d'art de nature éphémère.

Par ailleurs, la Fondation Langlois de Montréal développe le projet DOCAM (projet de documentation et de conservation du patrimoine des arts médiatiques)<sup>26</sup>.

### Priorités spécifiques

Même, s'il s'agit d'un secteur encore « émergent », deux priorités s'imposent : l'inventaire et la mise en place des processus de sauvegarde adéquats.

L'inventaire sera réalisé par le Centre des Ecritures contemporaines et numériques (CECN) qui se verra confier cette tâche par une convention complémentaire. L'inventaire sera suivi par l'enregistrement des œuvres qui n'auraient pas été sauvegardées.

En ce qui concerne le processus de sauvegarde, après consultation des principaux opérateurs, il sera proposé un mécanisme de dépôt instantané (sauvegarde et indexation) selon des modalités qui seront discutées au sein du Comité de pilotage et du comité normes. A priori, tous les projets qui reçoivent une aide à la production de la Commission devront être, via la convention avec la Communauté, « versés » et donc sauvegardés par le CECN.

---

26 Avec les objectifs suivants : - Effectuer des recherches multidisciplinaires pour résoudre les problèmes de la préservation des œuvres et du patrimoine des arts technologiques et médiatiques, tant dans le domaine des arts visuels que dans ceux des arts de la scène (théâtre, danse et performance) et de l'architecture. - Développer un ensemble de nouveaux outils indispensables à la documentation et à la préservation des œuvres d'art à composantes technologiques tels qu'un thésaurus bilingue, une typologie et un répertoire historique des technologies, une structure de catalogage adaptée aux œuvres à composantes technologiques ou encore un guide des « meilleures pratiques » destinées aux principaux intervenants.

Les possibilités de valorisation sont à priori nombreuses, notamment via les festivals d'art numérique qui se multiplient, en Belgique, comme à l'étranger.

Action	Par qui	Délais	Coûts supplémentaires
Conclusion d'une convention avec le CECN pour des tâches d'inventaire et de sauvegarde	Gouvernement	courant 2008	30.000 € /an sur 3 ans
Inventaire des œuvres numériques et mises en ligne avec intégration du site dans le portail <a href="http://www.patnum.be">www.patnum.be</a>	CECN	fin 2008	SO
Mise en œuvre d'un processus de sauvegarde instantané, élaboré après consultation des comités et du secteur	Administration, DG numérisation, Comités	Fin 2009	SO

### 6.3. Arts plastiques

Comme décrit dans l'état des lieux en annexe 1, la numérisation des collections du Ministère de la Communauté française remonte à 1986<sup>27</sup> avec la conception d'un logiciel d'inventaire et de gestion des collections. Il comporte à ce jour 20.000 numéros sur les 25.000 pièces environ. Ce logiciel est devenu obsolète et vient d'être remplacé (utilisation de codes au lieu de menus déroulants et pas de liaison avec la banque de données d'images). Par ailleurs, pour les vidéos d'artistes, quand elles sont subsidiées, le créateur en fournit d'office une copie à l'administration qui est équipée d'une armoire frigo pour les conserver et qui est chargée de les numériser.

Il convient de poursuivre le travail de numérisation et de prévoir sa systématisation en localisant le programme auprès des réserves de la Communauté. Afin de donner une visualisation de ces richesses, un catalogue d'images en basse résolution sera intégré au site portail [www.patnum.be](http://www.patnum.be).

Par ailleurs, une concertation aura lieu avec les écoles supérieures artistiques qui, comme l'École supérieure des Arts visuels (La Cambre) possèdent parfois de riches collections. L'organisation de liens ou de procédures de versements des documents numérisés par ces institutions sera bien entendu envisagée.

Action	Par qui	Délais	Coûts supplémentaires
Poursuite de la numérisation des collections	Administration	En cours	SO
Mise en ligne d'un catalogue basse définition sur <a href="http://www.patnum.be">www.patnum.be</a>	Administration	Fin 2008	SO
Renforcement de l'équipe de numérisation, au sein du service des arts plastiques, par mutation interne d'un ETP spécialisé	Administration	2009	SO
Concertation avec les écoles sup. artistiques	Administration et expert	2008	SO

### 6.4. Musées

<sup>27</sup> 1990 : début de la numérisation des tirages photographiques en noir et blanc - 2001 : numérisation des ektachromes couleurs - 2006 : numérisation de 1.000 originaux haute définition dont des objets en 3D - Parallèlement, création d'une banque de données consacrée aux artistes plasticiens de la Communauté française et repérage des archives de ces artistes.

Le principe d'action repose sur l'initiative de chaque musée qui est invité à inventorier, numériser et surtout à intégrer le projet d'Accès informatisé aux collections muséales (AICIM) évoqué supra et dans l'annexe 1. Chaque musée pourra bien entendu valoriser lui-même ses travaux de numérisation, en lien avec le site portail [www.patnum.be](http://www.patnum.be).

Conformément au Décret du 17 juillet 2002 qui organise la reconnaissance des musées, les conventions qui seront conclues avec les musées reconnus prévoiront l'intégration au projet AICIM ainsi qu'une démarche de sauvegarde numérique.

A terme, une priorité sera accordée sur les biens classés en vertu du décret 11 juillet 2002. Cette priorité sera elle aussi intégrée aux conventions.

Action	Par qui	Délais	Coûts supplémentaires
Poursuite du projet AICIM	Administration, service du Patrimoine culturel et ASBL Musée et Société en Wallonie	En cours	SO
Obligation d'intégration du projet AICIM au sein des contrats programmes des musées	Administration	Fin 2007	SO

## 6.5. [Musée royal de Mariemont](#)

Le Musée entend jouer un rôle de référence au niveau de la numérisation du patrimoine et de sa valorisation. Dans ce cadre, il ambitionne de créer un grand site muséal virtuel, sorte de « second Mariemont » sur la toile, avec ses spécificités propres, son public, ses politiques de préservation, de recherche et de valorisation du patrimoine.

En dehors du projet AICIM - auquel il collabore - le Musée royal de Mariemont a entrepris une campagne de numérisation de ses collections<sup>28</sup>. Ses inventaires de collections et de bibliothèques sont informatisés et comprennent 10.000 pièces (Micromusée logiciel) et 35.000 notices bibliographiques sur Adlib (logiciel de catalogage bibliothéconomique).

Dans ce cadre, le Musée a entrepris un projet de numérisation de la photothèque et sa mise en liaison avec les inventaires. Une première phase consistera à classer le fonds des images numériques (18.000 fichiers) et à réaliser les liens avec leurs contenus dans le logiciel Micromusée. Cette phase sera suivie par le scannage des négatifs (estimés entre 25.000 et 60.000 environ) et leur classement.

Le Musée mettra la priorité à inventorier et numériser :

<sup>28</sup> Nature des fonds du musée (estimations) : Œuvres d'art et objets archéologiques : 50.000 - Livres/Bibliothèque précieuse : 20.000, dont environ 150 manuscrits et 1800 reliures - Livres/Bibliothèque scientifique : 130.000 - Autographes : 5.500 - Estampes, gravures, cartes : 1.200 - Monnaies et médailles : 7.500 - Photos : 3.000 (photos prises à l'époque de R. Warocqué) - Archives Warocqué et divers : 700 dossiers/liasses - Photothèque du musée : 50.000 - Diathèque du service pédagogique : 6.000. L'état de conservation est généralement bon. Les fonds problématiques sont essentiellement liés à la nature des objets (papiers acide, archives 19ème et 20ème siècle, photos, etc.).

- Œuvres uniques sur papier et supports fragiles (autographes, manuscrits, photos, diapositives) ;
- Œuvres non visibles pour raisons de préservation : gravures, estampes, cartes précieuses, reliures ;
- Fonds les plus représentatifs des collections : Antiques, Porcelaines de Tournai, Porcelaine d'Extrême-Orient.

Une politique de valorisation s'appuiera sur : la mise à disposition des bases de données sur Internet, une exposition numérique sur le Hainaut, une exposition numérique sur la Jonque chinoise, une exposition numérique des collections non exposées (autographes, Rops, Manuscrits, etc.)

Action	Par qui	Délais	Coûts supplémentaires
Poursuite et consolidation du projet AICIM et de la numérisation	Musée	dès 2008	20.000 €/an
Soutien aux opérations de numérisation qui ne peuvent être imputés sur la dotation du Musée <sup>29</sup>	Gouvernement et Musée	En 2009	30.000 €

## 6.6. Théâtre et danse

La problématique de la diversité des supports concernant un même patrimoine (texte de l'auteur, documentation autour de l'auteur, interviews, écrits, didascalies, mises en scène, représentations captées etc.) est évidente.

Dans ce contexte, pour conserver une cohérence, il y a lieu de poursuivre la mise en réseau des inventaires d'archives de différents théâtres (Le Rideau, Le Parc, etc.) collectés à l'initiative et par l'ASBL Archives et Musée de la Littérature. La même ASBL poursuivra la numérisation des captations théâtrales de pièces d'auteurs belges.

A terme, ces inventaires devront être versés sur Pallas (interface choisie pour la mise en commun des archives privées).

Par ailleurs, la Communauté française a participé au Programme international DOCAM (Documentation des Arts Médiatiques) piloté par la Fondation Langlois (Canada) en subventionnant une étude sur les archives de la chorégraphe Michèle Noiret avec TechnoCité comme opérateur. Les résultats de ces travaux devront eux aussi être versés sur le Net.

Enfin, comme il existe des initiatives propres à certaines scènes, l'administration sensibilisera les opérateurs à déposer auprès de l'ASBL Archives et Musée de la littérature tous les documents numérisés pertinents réalisés par exemple en vue de la promotion.

<sup>29</sup> Estimations à long terme :

	Durée	Coût par année
a. Numérisation autographes	1 an	20.000
b. Numérisation manuscrits	1 an	30.000
c. Numérisation Rops/Egypte/Porcelaine Tournai	1 an	120.000
d. Numérisation photothèque	5 ans	20.000
e. Numérisation de la diathèque	5 ans	p.m. (effectué par le musée)
f. Mise en valeur des collections numériques	5 ans	100.000
Total		290.000

Action	Par qui	Délais	Coûts supplémentaires
Poursuite des inventaires, numérisation et mises en ligne	asbl Archives et Musée de la littérature	En cours	SO
Dépôt des documents numérisés par les opérateurs auprès de l'ASBl Archives et Musée de la littérature, réalisation d'une circulaire	Administration	Dès 2008	SO

## 6.7. Musiques

Le site des Arts de la Scène présente, dans sa partie consacrée à la musique classique<sup>30</sup> un inventaire des sources musicales en Communauté française et de leurs lieux de détention, tant publics que privés. Il recense des archives aux origines plurielles concernant les compositeurs issus du territoire actuel de la Communauté française et conservés à l'étranger mais aussi des archives concernant des compositeurs célèbres comme Mozart, Lully, Haydn ou encore Beethoven conservées en Communauté française. Ce site sera bien entendu intégré lui aussi la plate forme [www.patnum.be](http://www.patnum.be).

Cet inventaire complète des initiatives d'inventaires réalisées tant au niveau international que par des universités belges et la Bibliothèque royale. Il complète également le « Répertoire international des Sources musicales » (RISM)<sup>31</sup>.

Les conservatoires royaux de Liège et de Bruxelles seront aussi consultés sur leurs priorités de numérisation de leurs collections (manuscrits, livres, partitions, livrets d'opéra, lettres autographes de musiciens, iconographie, programmes de concert, vidéos, disques 78 tours et compacts, et, à Bruxelles les souvenirs de la Malibran offerts par le général Wauwermans).

En outre, dans le cadre du futur contrat programme de la Médiathèque, des moyens supplémentaires seront consacrés à la mise en œuvre d'une plate-forme de téléchargements où les artistes de la Communauté seront particulièrement mis en valeur. De même, la Médiathèque sera le dépositaire des documents musicaux sauvegardés par les différents opérateurs de la Communauté (selon des modalités à définir en fonction des droits liés à ces oeuvres).

Action	Par qui	Délais	Coûts supplémentaires
Plate forme de téléchargement intégrée dans le Contrat programme de la Médiathèque	Médiathèque	2008	500.000 €/an intégrés dans CP
Intégration du site des arts de la scène dans <a href="http://www.patnum.be">www.patnum.be</a>	administration	Fin 2008	SO
Consultation des conservatoires	Administration et expert	2008	SO

## 6.8. Cinéma

<sup>30</sup> <http://www.artscene.cfwb.be/MusiqueClassique/patrimoinemusical/presentation>. L'étude des collections contribue à la redécouverte par certains musiciens et chefs d'orchestre de partitions oubliées qui amène à de nouvelles interprétations, notamment pour la musique baroque.

<sup>31</sup> <http://rism.stub.uni-frankfurt.de>. Ce site a pour but de localiser, inventorier et de décrire toutes les sources musicales à travers le monde.

### **6.8.1. Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel (CCA).**

Le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel dispose de copies de projection destinées à la promotion des films ayant obtenu une aide à la production. Au terme de leur exploitation dans les festivals (une ou deux années en moyenne), les copies sont déposées auprès de la Cinémathèque royale. Bien que généralement de format pellicule 35 mm, les copies laissées au Centre du cinéma peuvent désormais l'être sur supports numériques.

Durant leur stockage au Centre du Cinéma, les copies sont conservées dans une chambre froide pour leur bonne conservation. Elles tendent toutefois à s'abîmer lors du transport ou lors de leur simple utilisation en projection. Un projectionniste est d'ailleurs affecté à la vérification des copies renvoyées par les festivals.

Dans le cadre de l'examen des demandes d'aide, le CCA obtient les scénarios ainsi que d'autres données liées à la production et à l'exploitation des films aidés. Il dispose aussi d'un matériel de promotion des films.

Le Centre du cinéma tient également à jour une base de données des films soutenus sur le site Internet Cinekiosque.

Les copies servent à la circulation des films dans des festivals. Après cette exploitation d'environ maximum deux ans, les copies sont déposées à la Cinémathèque royale. Aucun projet spécifique n'est donc à développer pour ceux-ci.

### **6.8.2. Cinémathèque du Ministère de la Communauté française.**

La mission principale de la Cinémathèque de la Communauté française consiste à fournir aux enseignants de tous les réseaux de la Communauté française des supports audiovisuels à vocation pédagogique. Depuis sa création, en 1946, la Cinémathèque a poursuivi cet objectif. Elle était rattachée, à ce titre, au Ministère de l'Instruction publique et aux structures qui lui ont succédé. La Cinémathèque offre aussi ses services aux associations et Centres culturels, aux organisations de jeunesse et d'éducation permanente reconnus.

Au fil du temps, la Cinémathèque a développé une activité d'archivage audiovisuel et de production de vidéogrammes tant à vocation pédagogique que patrimoniale.

La Cinémathèque détient des archives audiovisuelles dont elle est très probablement dépositaire unique. Ceci concerne les films dits nitrate ou encore flamme constituant un fonds d'archives issu du service de propagande cinématographique du Gouvernement belge à Londres. Ces films constituent un témoignage historique et existent en grande partie dans les versions française et flamande. Un projet de valorisation ne peut être envisagé qu'avec le CEGES.

La Cinémathèque est aussi détentrice d'un matériel cinématographique de première qualité (matériel de tirage, négatifs) relatif aux films documentaires et

de fiction commandés par elle auprès de réalisateurs belges. Ce matériel doit être utilisé en priorité en vue de numériser un tel patrimoine.

Plusieurs fonds publics ou privés ont été déposés à la Cinémathèque, dont une partie est unique (ex. plans filmés de l'intérieur de la Maison du Peuple Horta avant démolition, bâtiments scolaires ...) et doivent être analysés avant décision de numériser.

Une part importante des collections est composée de copies de films et vidéos dont il existe, en principe, des copies auprès des producteurs ou d'autres centres d'archives cinématographiques. Ceci pose la question de l'échange d'information entre eux et de savoir qui doit prendre l'initiative d'une conservation, compte tenu notamment de l'état de conservation de la meilleure copie connue existante.

Tant les films nitrate qu'acétate et les bandes vidéos sont menacés de disparition progressive.

Il n'entraîne pas dans les missions de la Cinémathèque de devenir un centre d'archivage numérique. Depuis 2002, un matériel a été acquis en vue de numériser les films (sauf pistes magnétiques des 35 mm) alors qu'un matériel existant pouvait servir à la numérisation des vidéos.

La question principale est celle du manque de personnel et du faible niveau d'utilisation du matériel.

Une question accessoire et propre aux films 35 mm est celle du niveau de résolution de la numérisation des images. La filière actuelle ne permet d'atteindre les niveaux recommandés par les cinémathèques.

Deux employés opérateurs sont affectés à la filière de numérisation dont un exclusivement à la filière film. Les films sont passés à la nettoyeuse et les collures sont refaites. Ils passent ensuite au télécinéma avant d'être reconditionnés (boîtes Duncan avec marqueur du vinaigre). Les contenus sont copiés sur supports DVC PRO 50 qui sont stockés en chambre climatisée.

En vue d'une sélection des meilleures copies, les films 16 mm peuvent être sélectionnés visuellement grâce à deux visionneuses et à une table de montage.

Les bandes U-MATIC et BETA SP sont copiées en DVC PRO 50 au départ d'un lecteur U-MATIC et d'un lecteur BETA SP.

Les métadonnées sont conservées sous forme papier. Une personne assure la gestion des droits. Les œuvres conservées font l'objet d'une description générale par une bibliothécaire-documentaliste.

Enfin, ses compétences et ses contacts avec d'autres structures et laboratoires de numérisation la désignent également comme un opérateur privilégié pour développer des synergies avec des opérateurs culturels de la Communauté française.

Priorités spécifiques

Il s'agit d'abord d'assurer la numérisation et la conservation des œuvres présentes dans les collections de la Cinémathèque. Avec un traitement prioritaire pour les films en danger.

Toutefois, la Cinémathèque estime manquer de moyens humains pour assurer une capacité de numérisation suffisante face à la tâche à accomplir. Dans ce contexte, un partenariat avec les projets pilotes développés avec la RTBF en matière de formation et d'emploi sera développé.

Il faudra ensuite développer des synergies avec les opérateurs audiovisuels de la Communauté et en particulier les ateliers afin d'assurer la numérisation, la restauration et la conservation de leur patrimoine audiovisuel.

L'ensemble de ces priorités se traduira par l'engagement de personnel supplémentaire – éventuellement en provenance de la Médiathèque - pour assurer une plus grande capacité de numérisation des œuvres et une meilleure rentabilité du matériel de numérisation.

Par ailleurs, pour certains formats spécifiques, les crédits destinés aux collaborations avec des laboratoires de numérisation externes avec lesquels traite la Cinémathèque<sup>32</sup> seront augmentés.

Action	Par qui	Délais	Coûts supplémentaires
Recrutement de 2 ETP pour les tâches de numérisation	Administration	dès janvier 2008	70.000 €/an
Augmentation des crédits pour la numérisation externe des films	Administration	Dès 2008	10.000 €/an

### **6.8.3. Les ateliers d'accueil.**

Au fil de leurs trente années d'existence, les ateliers ont accumulé des productions témoignant souvent de réalités sociales. Les deux ateliers d'accueil (le CBA - Centre audiovisuel de Bruxelles, et le WIP - Wallonie Image production) assurent une promotion de leurs productions sur les marchés internationaux et assurent 98% de la distribution de leurs films.

Les ateliers d'accueil vont développer un projet de numérisation de leur patrimoine audiovisuel, en vue de proposer leurs films sur un site Internet. L'ensemble des productions audiovisuelles des deux ateliers d'accueil seront ainsi disponibles en VOD directement à partir d'un site commun, essentiellement à l'usage des professionnels (festivals, auteurs etc.).

Outre son intérêt pertinent de conservation patrimoniale, le projet vise clairement à étendre la diffusion des films, à proposer un catalogue complet, et à remettre sur le marché des films plus anciens. Ce projet sera un outil

---

32 Les films 16 et 35 mm sont numérisés en interne. Les magnétiques 35 mm sont numérisés par le STUDIO L'EQUIPE. Les vidéos U-MATIC et BETA SP sont numérisées en interne. Les films nitrate 35 mm doivent être numérisés par une firme spécialisée pour des raisons de sécurité

supplémentaire de promotion des films, notamment dans le cadre du travail de promotion réalisé par les ateliers dans les festivals internationaux.

Dans cette perspective, le CBA a entamé depuis un an l'étude et la mise en route d'un site propre à cet atelier. Celui-ci est composé pour l'instant d'un catalogue et d'extraits de films en ligne. Le site accueillera bientôt, à destination des professionnels des festivals et des télévisions, des films directement visionnables en streaming dans leur entièreté.

Les collections des deux ateliers sont composées de films 16 mm et 35 mm, de U-matic, de Beta SP et de Beta Digit. Environ la moitié du patrimoine a déjà fait l'objet de numérisation, soit en interne, soit en laboratoire.

Le CBA a également obtenu un partenariat avec la Région de Bruxelles-Capitale pour l'achat de matériel informatique nécessaire pour la mise en route du projet.

Le projet à développer consiste concrètement à :

- Numériser le patrimoine des deux ateliers, depuis les films les plus récents jusqu'aux films les plus anciens ;
- Restaurer les films anciens éventuellement détériorés ;
- Encoder (et indexer) les films et leur matériel (informations sur le film, synopsis, photo etc.) ;
- Développer un site commun accueillant les films mis en ligne, et mise en valeur du site.

#### Priorités spécifiques

Vu l'état d'avancement du projet, la numérisation des collections peut être assurée pour l'essentiel par les ateliers. Il conviendrait cependant de s'assurer du développement de synergies avec :

- La Cinémathèque de la Communauté française pour la numérisation, la restauration et la conservation éventuelle des supports des films ;
- Les projets pilotes de partenariats de la RTBF afin de partager les savoir faire et les matériels nécessaires ;
- La Médiathèque pour ce qui concerne la valorisation des œuvres.

Pour numériser les collections actuelles, il faudra encore environ deux ans. Il faudra bien entendu poursuivre le projet pour les nouvelles œuvres produites chaque année par les ateliers.

Action	Par qui	Délais	Coûts supplémentaires
Poursuite du projet par les ateliers	Ateliers	finalisation d'ici fin 2009	SO
Valorisation via le site web de la Médiathèque et adaptation du site de la Médiathèque et charges liées	Médiathèque	courant 2009	15.000 €/an

#### **6.8.4. Les ateliers de production.**

Les ateliers de productions ont accumulé un patrimoine diversifié. Les collections sont importantes et varient d'un atelier à l'autre, chacun des ateliers ayant développé ses propres spécificités.

Aucun projet global et commun n'a pour l'instant été mis sur pied. Les ateliers conservent eux-mêmes leurs collections audiovisuelles. Certains ateliers déposent parfois leurs productions à la Cinémathèque de la Communauté française.

Précisons enfin qu'il existe également à côté des ateliers subventionnés par la Communauté française, d'autres ateliers ou asbl qui réalisent le même type de mission.

L'essentiel des œuvres sont conservées sous des formats vidéo. Une minorité de productions sont sur support pellicule.

### Priorités spécifiques

Vu les disparités de productions, la première priorité consisterait en l'établissement d'un inventaire commun des différents catalogues. Le plus simple serait d'intégrer ce catalogage au site de la Communauté (www.patnum.be). Ensuite, le travail de choix des œuvres à numériser sera réalisé par les opérateurs en fonction de leur intérêt patrimonial et de leur état de conservation. Les demandes de crédits à fin de numérisation seront examinées par l'administration lors des appels à projets et validées par le comité mis en place.

Pour la valorisation, le développement de synergies avec les ateliers d'accueil sera recherché pour proposer certaines œuvres sur le site de streaming développé par la médiathèque dans le point précédent.

Action	Par qui	Délais	Coûts supplémentaires
Inventaire	par les opérateurs	courant 2008	SO
Numérisation, les projets seront liés à l'appel à projet général	Opérateurs	A partir 2008	SO
Valorisation via le site web de la médiathèque	Médiathèque	2009	SO

### **6.8.5. Les écoles de cinéma et de télévision.**

Les ateliers d'écoles de cinéma et de télévision ont également produit nombre d'œuvres d'étudiants en cinéma. Certains films se retrouvent régulièrement dans le circuit des festivals.

Parmi les écoles de cinéma et de télévision, seule l'IAD a déposé un fonds de films d'élèves auprès de la Cinémathèque du Ministère de la Communauté française.

Le Centre du Cinéma reconnaît et soutient trois ateliers d'école : l'IAD, INSAS et La Cambre. Il existe toutefois d'autres écoles et ateliers, tels que l'INRACI, l'IECHS, sections de journalismes des universités et autres hautes écoles.

L'essentiel des collections sont sur support pellicule.

La même procédure que pour les ateliers sera mise en œuvre.

### **6.8.6. La production privée et des « amateurs ».**

Il faut distinguer la production « amateur » où grâce à une émission de la RTBF appelée INEDITS, une importante collection de films et vidéos privées a pu être constituée. Par ailleurs, plusieurs laboratoires privés proposent également la numérisation de films amateurs.

Il faut ajouter la production d'entreprises, sans doute peu préservée et reprise dans des fonds documentaires plus vastes.

Il faut envisager en outre la production professionnelle privée non soutenue par le CCA ainsi que la production publicitaire.

Il n'y a pas lieu de prendre d'initiatives publiques pour ces productions mais bien de rendre disponibles (via le site spécifique de la Communauté) une série de centres de ressources privés et publics capables de traiter ce type de documents.

Bien entendu, les personnes privées auront la possibilité de verser leurs fonds numérisés sur le site de la Communauté (www.patnum.be) ou sur celui de la Médiathèque, après validation de l'intérêt patrimonial par l'administration et le comité ad hoc.

Action	Par qui	Délais	Coûts supplémentaires
Développer la possibilité de verser les inventaires et les fonds numérisés	Administration	Courant 2009	SO

## 6.9. [Littérature et lecture publique](#)

Pour rappel, les bibliothèques numériques européennes constituent l'une des initiatives phares de l'initiative «i2010 – une société de l'information européenne pour la croissance et l'emploi». Le 25 août 2006, la Commission a adopté une recommandation sur la numérisation et la conservation numérique (voir IP/06/1124 et MEMO/06/311) invitant les États membres de l'UE à mettre en place des installations de numérisation à grande échelle afin d'accélérer le processus de mise en ligne du patrimoine culturel de l'Europe par l'intermédiaire de la bibliothèque numérique européenne.

L'apport de la Communauté française au pôle francophone de la Bibliothèque numérique européenne est confirmé avec la mise en ligne d'un ensemble de textes littéraires belges tombés dans le domaine public, suivi par l'alimentation de rayons définis selon la CDU des productions de la Communauté française et de ses opérateurs.

Une collaboration se mettra également en place avec l'OIF pour que le patrimoine livresque de la Communauté française soit accessible via le portail de la Bibliothèque nationale du Québec, dédié au patrimoine francophone.

De même, sera poursuivi l'établissement de liens avec les bibliothèques universitaires qui opèrent la numérisation de leurs collections dans le cadre du CIUF.

D'autre part, la numérisation est l'occasion de créer une nouvelle vitrine du travail éditorial actuel accompli au sein de notre communauté. A cette fin, la numérisation des revues informatives et de critique éditées par la Communauté française (*Lectures, Le Carnet et les Instants, L'Invitation au Musée, l'Art même*, pour ne citer qu'elles) et leur mise en ligne progressive dès l'automne 2007

Enfin, pour ce qui concerne les bibliothèques publiques, le Centre de Lecture publique de la Communauté française, les pouvoirs organisateurs publics (communes, provinces) et privés (asbl), un projet de numérisation plus vaste sera entrepris en concertation et dans le cadre de la réforme du secteur. Il devrait entre autre aboutir rapidement à l'amplification de catalogues collectifs dans les divers réseaux de lecture publique.

Action	Par qui	Délais	Coûts supplémentaires
Mise en ligne de textes littéraires belges	Administration et sous-traitant	En cours	SO
Numérisation des revues de la CFWB et mises en ligne	Administration et sous-traitant	En cours	SO
Catalogue des bibliothèques	Ensemble du secteur	Lié réforme secteur	SO à ce stade

## 6.10. Presse écrite

La Bibliothèque royale a lancé un programme de numérisation pour le sauvetage de l'ensemble de la presse écrite belge.

Dans le cadre de l'élaboration d'une base de données collective des collections de journaux belges, un gros travail a été fourni, depuis 2003, en vue d'identifier les institutions conservant les journaux, de centraliser leurs données catalographiques, de les encoder ainsi que de définir un modus operandi commun (sélection des priorités, techniques à privilégier, etc);

Ce travail a bénéficié, côté Communauté française, de la participation des Bibliothèques universitaires (ULB, UCL, Liège, Namur, Mons-Hainaut), de plusieurs centres d'archives et de documentation agréés (l'IEV, le Carcob, le Centre Jean Gol, le Carhop, l'Institut d'histoire ouvrière, économique et sociale,...), du Mundaneum, de la Bibliothèque publique centrale de la Communauté française à Nivelles, et d'une série de bibliothèques communales (ex.: Bibliothèque administrative de la Ville de Charleroi) ou bien de services publics d'archives (ex.: Archives de la Ville de la Louvière).

Le projet est fédéral, mais des ponts avec les institutions susmentionnées sont clairement établis ou prévus pour a) éviter les doubles emplois et b) collaborer, par ex. en visant à combler des lacunes existant dans les collections KBR en vue de leur numérisation. Le projet est très avancé, et la numérisation de 30 titres belges parus entre 1830-1950 (environ 3 millions de pages) devrait être entamée à l'automne 2007.

Action	Par qui	Délais	Coûts supplémentaires
Poursuite de la collaboration avec la Bibliothèque royale pour la numérisation et la reconstitution de collections complètes de journaux francophones	Administration et KBR	En cours	SO

### 6.11. Télévisions locales et chaînes privées

Les télévisions locales ont enregistré depuis plus de 30 ans les éléments locaux de l'actualité politique, sociale et culturelle. Elles ont notamment donné largement la parole aux associations.

Deux télévisions locales ont entrepris de recopier leurs émissions sous forme numérique : NOTELE et RTC (aide EUREGIO). Les autres ont conservé les bandes magnétiques de leurs émissions. Ces supports se démagnétisent progressivement et les contenus disparaissent.

Canal Z fonctionne en rédaction intégrée avec son homologue flamand Kanaal Z. Elle dispose d'un système d'archivage commun mis en place dès leur démarrage. Une des sources des contenus figurant dans ces archives sont des vidéos d'entreprises.

Un projet spécifique d'archivage commun a été imaginé à l'initiative de la Fédération des télévisions locales et avec le soutien de la Communauté française. Le projet ARCHE – pour Archivage Commun Harmonisé Evolutif – visait à constituer un fonds d'archives commun et la mise en commun de celles-ci en temps réel. L'architecture informatique d'échange a été mise en place. Le projet n'a pu aboutir dès lors que deux télévisions locales étaient déjà trop engagées dans un processus d'archivage incompatible avec les normes retenues en vue du projet commun.

Dans un premier temps, il sera donc vérifié que chaque TVL possède un inventaire de son fonds et comment elle y distingue ce qui présente un intérêt éditorial.

En fonction de la masse globale des documents à traiter, et du degré d'urgence pour la sauvegarde, un projet commun aux TVL, pourra être développé avec les dispositifs prévus dans le cadre du plan de numérisation de la RTBF.

En ce qui concerne le patrimoine des chaînes privées, celles-ci semblent le plus souvent avoir intégré un système d'archivage automatisé interne. Il n'est pas prévu à ce stade de retenir des actions spécifiques en ce secteur mais bien de solliciter le CSA pour qu'il poursuive sa réflexion sur le sujet dans la prolongation de l'avis 2/2003 du Collège d'avis portant sur la préservation et l'exploitation du patrimoine audiovisuel en Communauté française dans l'environnement numérique.

Action	Par qui	Délais	Coûts supplémentaires
Demande d'avis au CSA	Gouvernement	fin 2007	SO
Consultation des TVL	Gouvernement et DG numérisation	fin 2007	SO
Eventuelle, mise en ligne des inventaires des TVL après concertation	TVL	Fin 2008	SO à ce stade
Eventuelle numérisation des documents en danger après avis du comité de pilotage et vérification des inventaires	Partenariat RTBF	SO à ce stade	SO à ce stade

## 6.12. Radios libres

Il n'existe pas d'initiative identifiée d'archivage radiophonique, hormis un Florilège élaboré sur base d'émissions ayant obtenu le soutien à la création radiophonique.

Les émissions ayant bénéficié d'aides du Fonds d'aide à la création radiophonique font l'objet d'une conservation sur les supports originaux. Certains supports sont proposés en prêt par la Médiathèque.

### Priorités spécifiques

Il s'agit de collecter les enregistrements sonores représentatifs des émissions des radios libres et privées auprès des détenteurs avant que les supports ne se détériorent (cassettes audio analogiques principalement).

Cette collecte devra être accompagnée de la récolte des métadonnées disponibles sur base d'une fiche-type d'identification à établir selon les standards d'identification en usage à la RTBF sans utiliser tous les champs disponibles.

L'Atelier de création sonore et radiophonique est actuellement le seul atelier de production radiophonique reconnu et subventionné par le Fonds d'aide à la création. La récolte des archives des radios libres et privées et leur valorisation lui seront confiées à l'occasion d'une revalorisation de sa subvention de fonctionnement rendue possible suite à l'alimentation de ce fonds par les réseaux et radios indépendantes une fois leur autorisation délivrée en 2008

Il s'agira aussi de lancer un appel à projets susceptible d'entrer dans les conditions d'aide à la création radiophonique. Ce projet devrait participer au lancement de la procédure de récolte des archives et assurer une première valorisation.

Action	Par qui	Délais	Coûts supplémentaires
Appel à projets	Fonds d'aide à la création radiophonique	début 2008	25.000 €
Revalorisation de l'Atelier de création sonore et radiophonique pour des missions de numérisation et de valorisation	Gouvernement	dès 2009	via les recettes liées au plan de fréquences

## 6.13. Vie associative

L'ensemble des secteurs de l'Education permanente, de la jeunesse, de la créativité, des pratiques artistiques en amateur, des centres culturels... seront consultés sur la problématique courant 2008 afin d'estimer les besoins en matière de collections ou fonds intéressants à numériser et à diffuser.

Action	Par qui	Délais	Coûts supplémentaires
Consultation via les instances d'avis	Gouvernement et administration	Courant 2008	SO

## 6.14. Patrimoine immatériel

Le site « mémoire-orale » a été réalisé à l'adresse suivante : [www.ihoes.be/memoire-orale](http://www.ihoes.be/memoire-orale) . Cette plate-forme « Mémoires orales » avec sauvegarde et numérisation des documents recueillis, établissement d'un guide de bonnes pratiques (techniques et méthodologiques) pour garantir qualité et pérennité des données, sera liée avec le site [www.patnum.be](http://www.patnum.be). L'idée est ici encore de rassembler les différents opérateurs autour de ce projet commun pour les aider dans leur collecte.

Les objectifs particuliers de cette plate-forme sont de faciliter l'accès à ces sources, de permettre le téléchargement d'articles scientifiques, de donner des conseils pour les conserver et de les numériser.

Enfin, l'asbl GSARA a réalisé un certain nombre d'enregistrements dès à présent numérisés. Un lien vers les ressources de cette asbl sera bien entendu matérialisé sur le site [www.patnum.be](http://www.patnum.be) comme pour toutes les autres associations qui auraient le même type de production numérisée.

### Priorités spécifiques

Dans un premier temps, outre le versement de témoignages oraux déjà numérisés, les extraits significatifs du colloque d'octobre 2005 consacré à cette problématique seront numérisés.

Ensuite il s'agira de poursuivre les versements par les institutions d'extraits de leurs collections.

Action	Par qui	Délais	Coûts supplémentaires
Mise en ligne d'un guide de bonnes pratiques pour la récolte et le traitement d'autres témoignages à destination des institutions sur le site <a href="http://www.ihoes.be/memoire-orale">www.ihoes.be/memoire-orale</a>	Administration	Fin 2008	SO
Versement sur le site d'extraits et de témoignages récoltés par les centres d'Archives privées, les musées et les associations concernés par la problématique	Administration	2009	SO

### 6.15. Archives privées

La mise en réseau des inventaires des Centres d'Archives privées reconnus par la Communauté française est une réalité. La mise à disposition d'une interface commune d'inventoriage, selon la norme internationale ISAD(G) du Conseil international des Archives permet une coordination des méthodes et normes d'inventoriage des archives ainsi que la reconstitution « virtuelle » de fonds dispersés. Elle participe de la volonté d'établir des priorités et permettra également d'éliminer les doublons lors des opérations de numérisation.

L'équipement des centres et les formations sont en cours et l'ASBL Brudisc a été désignée comme opérateur.

Action	Par qui	Délais	Coûts supplémentaires
Poursuite de la mise en réseau	ASBL Brudisc	En cours	Ceux-ci sont intégrés dans une convention

			de 50.000 € par an sur 5 ans signée en 2006
Rattachement à la plate forme générale de la Communauté	Administration	fin 2008	SO

## 6.16. Héraldique et vexillologie

Depuis la réforme de l'Etat de 1980, la compétence sur l'héraldique et la vexillologie a été transférée aux Communautés. Après avoir réalisé un armorial des Communes de Belgique, le Conseil d'Héraldique et de Vexillologie, qui en a assumé la partie francophone et germanophone, gère l'application du décret du 12 mai 2004 relatif aux armoiries de personnes physiques et d'associations familiales.

Un site web sera mis en ligne en 2008 en lien avec le site de la Communauté française. Il prévoit de présenter les armoiries des communes francophones et germanophones ainsi que le travail du Conseil d'Héraldique et de Vexillologie relatif aux armoiries de personnes physiques et/ou d'associations familiales.

Action	Par qui	Délais	Coûts supplémentaires
Création du site web	Conseil d'Héraldique et de Vexillologie	courant 2008	Ceux-ci sont intégrés dans le fonctionnement des services concernés

## **Annexe 1 : Etat des lieux des initiatives prises en Communauté française en matière de numérisation du patrimoine culturel**

### a. Le projet européen Minerva

Le projet Minerva (débuté le 1er mars 2002) a pour but de :

- créer un réseau de Ministères des Etats membres pour échanger les informations, corrélérer et harmoniser les activités entreprises en matière de numérisation du contenu culturel et scientifique ;
- créer une plate-forme commune européenne reconnue ;
- énoncer des recommandations et des instructions au sujet de la numérisation ;
- produire des données et veiller à leur accessibilité à long terme ainsi qu'à leur préservation.

La Communauté française s'est particulièrement investie dans le groupe de représentants nationaux qui travaille sur la définition d'un cadre de qualité dit « de Bruxelles » pour rendre la qualité plus objective, applicable et mesurable, dans le champ d'application des sites Web culturels<sup>33</sup>.

Dans le cadre du projet européen MINERVA la Communauté française a entamé deux projets pilotes de numérisation en collaboration avec l'ETNIC : l'un au sein du Musée royal de Mariemont (10.000 œuvres à numériser, [www.musee-mariemont.be](http://www.musee-mariemont.be)), l'autre au sein de son Service des Arts plastiques (25.000 pièces, 3.000 lieux de dépôt, 1990 : début de la numérisation, des tirages photographiques en noir et blanc, 2001 : numérisation des ektachromes couleurs, 2006 : numérisation de 1.000 originaux haute définition dont des objets en 3D). Suite à son projet pilote, le Service des Arts plastiques s'est équipé du logiciel de gestion de collection TMS (« The Museum System » qui équipe notamment le Metropolitan Museum of Art et le Quai Branly). Les données des inventaires de la collection des Arts plastiques et du Patrimoine culturel seront basculées à partir de septembre 2007 (21.000 objets pour le patrimoine) avec une documentation complétée et une iconographie. Le modèle des fiches de TMS permet d'intégrer le modèle AICIM.

### b. Le projet européen Michael

---

33 Pour être de qualité, un site culturel doit remplir les conditions suivantes :

- être facilement identifiable, énoncer clairement ses objectifs ainsi que ses responsables
- Sélectionner et présenter des contenus pertinents, validés et adaptés au public ciblé
- Mettre en oeuvre une politique de qualité de service pour assurer la maintenance et les mises à jour des contenus
- Etre accessible à tous les utilisateurs, quelle que soit la technologie qu'ils utilisent ; être accessibles aux personnes handicapées, en respectant les recommandations existantes
- Etre adapté aux besoins des utilisateurs, attentif à l'ergonomie des interfaces et tenant compte des évaluations et commentaires
- Etre réactif en permettant aux utilisateurs de correspondre avec le site et en encourageant les discussions entre et avec les utilisateurs
- Etre multilingue en traduisant un minimum de contenu dans une ou deux langues
- S'efforcer d'être interopérable avec les réseaux culturels pour faciliter aux utilisateurs la recherche de contenus et de services
- Respecter les dispositions légales liées aux droits de propriété intellectuelle et à la vie privée, définir les conditions d'utilisation du site et de ses contenus
- Assurer la pérennité du site et de ses contenus en adoptant des stratégies et standards adaptés.

Michael (inventaire multilingue du patrimoine culturel européen) est un projet novateur pour la diffusion en ligne du patrimoine culturel européen. Ce projet est soutenu par la Commission européenne dans le cadre du programme eTen, dédié au déploiement des nouvelles technologies en Europe.

Michael vise à proposer un accès simple et rapide aux collections numérisées des services du patrimoine, des musées, des bibliothèques et des archives des différents pays européens. Les développements ont commencé en juin 2004 pour créer des outils innovants autour de logiciels libres et d'un moteur de recherche multilingue. D'ici à 2007, la plate-forme « Michael+ » sera capable de recueillir des informations sur des collections dispersées dans toute l'Europe. Les usages envisagés sont nombreux, dans les domaines de l'éducation et de la recherche mais aussi pour le développement de nouveaux services commerciaux, notamment pour le tourisme et les industries culturelles.

A terme la plate forme de numérisation mise en place par la Communauté française intègrera le réseau « Michael+ »

### c. Projets menés avec le soutien de la Communauté française

Il s'agit de projets en cours en matière d'archives culturelles, muséales, de bibliothèque et de cinéma.

Archives :

- *Projet Pallas de mise réseau en réseau des inventaires des Centres d'archives privées et des archives de certains musées*<sup>34</sup>.
- *Pôle Archives d'architecture et d'architectes XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle (3 institutions patrimoniales : L'asbl « Fonds Henry van de Velde », les Archives d'Architecture Moderne, le Centre d'Etudes de La Cambre-Architecture )*. Ces trois institutions mettent en commun, avant numérisation, leurs inventaires grâce à l'interface Pallas et dans le même esprit de mise en commun des ressources<sup>35</sup>.
- *Pôle Archives littéraires – Archives et Musée de la Littérature – On distingue les projets de la photothèque*<sup>36</sup> et ceux de la vidéothèque<sup>37</sup>.

---

34 L'ULB, la VUB et le Centre d'Etudes et de Documentation Guerre et Sociétés contemporaines ont développé, grâce à un financement de la recherche scientifique fédérale le logiciel Pallas, qui impose les normes internationales de description ISAD(G) élaborées par le Conseil international des Archives (ICA). Les centres d'archives privées ont un accord commun et ont commencé à être équipés techniquement cette année. Pallas permettra de rétablir « virtuellement » (convention de 5 ans sur la D.O. 24, A.B. 33.07.11. Montant annuel : 50.000 euros).

35 Convention de 5 ans sur la D.O. 24 A.B. 33.07.11. Montant : 15.000 euros.

36 Les Archives et Musée de la Littérature possèdent à ce jour une des plus importantes photothèque concernant la littérature, le théâtre et la danse en Communauté française. Les fonds Inforcongo, Ghelderode, Closson, Verhaeren, Théâtre du Marais, Lepage, Roger Viollet, Kessels, Raume (sur le folklore bruxellois), Renaud-Thévenet ont fait l'objet d'une campagne de numérisation en haute définition des fonds (environ 5.000 pièces sur support papier photo). Ces fonds présentaient des signes évidents de dégradation tels que jaunissement du papier, apparition de champignons, effacement du contenu, perte du contraste, altération des couleurs... En parallèle, ces documents ont été numérisés en basse définition afin d'être consultables via le réseau informatique et Internet. (sous-traitance : 29.775 euros. Budget 2004.) La diapositive n'échappe pas non plus à la détérioration de ses qualités. Cela se caractérise principalement par la perte de contraste et une altération des couleurs. Il y a urgence pour les 20.000 diapositives des fonds Hellyn et Avgouloupis concernant le théâtre belge de 1978 à 1994. L'opération commence par une phase concernant la numérisation d'un fonds de 12.000 diapositives en couleurs sous cache (sous-traitance : 57.576 euros. Budget 2006).

- *Plateforme « Mémoires orales »* pour récolter, conserver et diffuser les témoignages oraux. Cette mission a été confiée à l'Institut d'Histoire ouvrière, économique et sociale qui a mené des campagnes de récolte de témoignages. Le projet sera ensuite étendu à tous les producteurs et conservateurs d'archives orales, qu'ils soient institutionnels ou privés. Une seconde mission consistera à élaborer un guide des bonnes pratiques à destination des « récolteurs » indiquant les normes techniques pour assurer une conservation pérenne mais aussi pour mettre au point une méthodologie unifiée et scientifique pour les interviews<sup>38</sup>.

#### Patrimoine muséal :

- *Portail des musées en Wallonie* – depuis 2001 sur Internet. Il concerne quelque 400 musées en Wallonie. Le projet, mené à bien et géré par l'asbl Musées et Société en Wallonie, est issu d'une politique croisée entre la Région wallonne et la Communauté ([www.lesmuseesenwallonie.be](http://www.lesmuseesenwallonie.be))<sup>39</sup>.
- *Projet AICIM (Accès informatisé aux collections muséales)* – depuis 2001, création d'un réseau virtuel et humain comprenant 74 musées membres, wallons et bruxellois, ayant pour objectif principal de numériser son patrimoine et de le diffuser via une base de données en ligne. Le réseau veille également à favoriser l'emploi des nouvelles pratiques de communication comme démarches intellectuelles et culturelles. La Communauté française assure la coordination du réseau. La Communauté française et l'asbl Musées et Société en Wallonie sont co-propriétaires des banques de données<sup>40</sup>.

#### Bibliothèques virtuelles :

- *La bibliothèque numérique de la Communauté française* - édition de livres numériques téléchargeables<sup>41</sup>. Dans un premier temps, un site sera

<sup>37</sup> Cette vidéothèque d'œuvres francophones est conçue comme un nouvel outil – de promotion, d'étude, d'illustration et de mémoire – au service des arts de la scène et de leur histoire à vocation d'archives. Cette captation reflète fidèlement le point de vue du spectateur et est donc une copie conforme du spectacle sans aucune modification de la mise en scène, de l'éclairage et du jeu des comédiens. La prise de son est réalisée en multipistes digital et emploie en moyenne une quinzaine de microphones disposés discrètement sur le plateau et des micros émetteurs dissimulés sur les comédiens (Réalisé sur les fonds propres des Archives et Musée de la Littérature).

<sup>38</sup> Cette plateforme fonctionnera avec l'interface Pallas, reprenant les sources orales existantes dans les centres d'archives privées collaborant à ce projet. Il sera possible de consulter des témoignages à partir d'Internet selon certaines modalités, le producteur du document restant propriétaire. (25.000 euros sur la D.O. 24 A.B. 33.07.11).

<sup>39</sup> Les musées mettent à jour eux-mêmes leurs données. Le projet a permis d'informatiser 34 musées wallons qui ont reçu une borne multimédia. 17 musées ont réalisé une visite virtuelle de leurs collections en collaboration avec le Service de Documentation et des Multimédias du Musée de Louvain-la-Neuve.

<sup>40</sup> Le Réseau AICIM a ainsi permis à court terme de doter certains musées de l'équipement nécessaire à l'inventorisation des collections et de former le personnel avec des personnes ressources. Le musée membre adopte les décisions du GIS (Groupe d'intérêt spécifique) pour les données minimales de ses œuvres versées dans la base de données AICIM. Le GIS est le lieu de production par domaine, notamment de la fiche minimale et de son vocabulaire. C'est aussi là que sont mis en évidence les besoins des membres pour l'amélioration et l'évolution du programme - Convention de 3 ans et 9 mois (1er avril 2006-31 décembre 2009). Montants : 35.000 euros (2006) ; 45.000 euros (2007) ; 85.000 euros (2008) ; 85.000 euros (2009).

<sup>41</sup> La diffusion est accrue tout en étant plus légère: les livres sont référencés dans de nombreux moteurs de recherche. Les documents sont pérennes et évolutifs. L'édition électronique permet également que des livres, épuisés sous format papier, puissent encore être disponibles. Elle permet enfin d'éditer des livres qui ne pourraient l'être dans le circuit parfois pour des raisons de rentabilité économique. La compatibilité avec d'autres média est permise : des liens peuvent être créés entre le texte et d'autres fichiers (sonores, visuels). L'interactivité est de mise.

présenté aux futurs contributeurs : cabinets, administration, instances en lien avec les compétences de la Communauté française qui proposeront leurs « incontournables » (livres, revues, archives...). Les livres seront classés dans les rayonnages selon la classification décimale universelle (CDU) et selon les thématiques de la Communauté. Un module de publication assistée (avec charte graphique, manuel d'uniformisation en ligne) permettra la proposition d'un ouvrage et sa validation par un comité éditorial. Une cession des droits, surtout quand les ouvrages sont produits dans le cadre des activités de la Communauté (revues, actes de colloque etc.), sera négociée et fera l'objet d'une charte. Les livres seront publiés en trois formats numériques. L'ensemble du site sera adapté en « blindsurfer » pour permettre au public malvoyant d'en profiter<sup>42</sup>. Dans un second temps, le site sera en phase de développement avec l'incrémentation des ouvrages et une campagne de communication sera organisée en fonction des publics cibles : professionnels de l'éducation, de l'éducation permanente, opérateurs culturels, le public académique et le grand public. Cette bibliothèque comprendra un important volet littéraire dont le noyau est constitué par les ouvrages littéraires belges mis en ligne par Beltext<sup>43</sup>.

- *La bibliothèque virtuelle de la Lecture publique* pour consulter à distance les bibliothécaires (réseau de bibliothécaires volontaires, représentant plus de 140 réseaux locaux de bibliothèques ouvertes à tous en Communauté française).

#### Cinémathèque de la Communauté française :

- La première filmothèque, créée en 1946 au sein du Ministère de l'Instruction publique, possédait une collection de 750 films, produits par des firmes belges, françaises et allemandes (ces derniers mis sous séquestre à la Libération). De 1946 à 1962, le service commande la réalisation de nombreux films documentaires à des cinéastes belges et jusqu'au début des années '80, il défend une politique audiovisuelle d'éducation et de soutien à la production par le secteur privé. D'autres titres proviennent de dons et de dépôts : Fonds ADEPS (448 films) ; Fonds des Affaires étrangères (626 films), films d'auteurs (Brassine, Hallot, Institut national du Logement), films de la Ville de Liège (1.137 titres) IAD (440 films d'étude réalisés entre 1974 et 2006), fonds des films nitrates dont des archives filmées produites à l'initiative du Gouvernement belge à Londres. La Cinémathèque possède depuis 2004 le matériel permettant la numérisation des films<sup>44</sup>. Celle-ci est en cours à un rythme actuellement trop lent par rapport aux nécessités de sauvegarde.

---

42 Une négociation avec les bibliothèques spéciales qui s'adressent à ce public sera engagée pour permettre des liens avec leur fonds éditorial sur cassettes ou livres « DAISY ».

43 Ces ouvrages patrimoniaux sont libres de droits (par exemple : Baillon, Clesse, Closson, Courouble, de Coster, Eekhoud, Elskamp, Giraud, Lemmonier, Périer, Rodenbach, Verhaeren...). Le projet devrait également établir un lien avec le site du Cairn, créé à l'initiative de quatre maisons d'édition (Belin, De Boeck, La Découverte et Eres) ayant en charge la publication et la diffusion de revues de sciences humaines et sociales sur l'Internet et qui veulent développer des outils techniques et commerciaux. (Impact budgétaire : D. O. 20 A. B. 33.01.15 - 2006 : 50.000 euros et Convention sur 5 ans : 2007 : 89.573 euros ; 2008 : 73.301,50 euros ; 2009 : 69.804 euros ; 2010 : 69.804 euros ; 2011 : 69.804 euros).

44 Les pistes sonores magnétiques des films en 35mm sont confiés au Studio L'Equipe à Bruxelles. Le catalogue se trouve sur [www.cinematheque.cfwb.be](http://www.cinematheque.cfwb.be). Impact budgétaire : crédits à définir au sein de la DO 11, AB 12.01 de 203.000 euros et AB 74.01 de 65.000 euros

#### d. Projets de numérisation réalisés par certains opérateurs en Communauté française

Numérisation des archives de la RTBF :

- Prévu par le Contrat de gestion. Voir le point spécifique consacré à ces archives.

Programme d'urgence de numérisation de la presse :

- Mené par la Bibliothèque royale de Belgique en collaboration avec les Communautés, principalement avec les lieux de conservation comme les bibliothèques ou centres d'archives privées.

Microfilmage des collections incomplètes du *Drapeau rouge* :

- Si l'on a procédé à un microfilmage, c'est parce que les techniques de numérisation n'étaient pas stabilisées (2001) – notamment au niveau des métadonnées - et posaient des problèmes de migration de support et de pérennité. Le microfilmage permet une numérisation à partir des microfilms.

Numérisation de 27 manuscrits médiévaux de la réserve précieuse de la Bibliothèque communale de Tournai :

- Dans ce cas, ce n'est pas la conservation qui a motivé la numérisation mais la rareté et la qualité intrinsèque de ces manuscrits, miraculeusement rescapés de l'incendie de l'ancienne bibliothèque, provoqué par des bombardements en 1944. Ces manuscrits, dont la valeur patrimoniale est unanimement reconnue, sont étudiés par des chercheurs en codicologie et en histoire du monde entier.

Guide en ligne des manuscrits médiévaux ([www.cicweb.be](http://www.cicweb.be)):

- Projet soutenu par la Communauté française et mené par le Centre international de Codicologie. Il travaille en collaboration avec l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes (IRHT)<sup>45</sup>.

BELA – la Bibliothèque En Ligne des Auteurs :

- A l'initiative de la SACD- Scam et géré par la Maison des Auteurs- portail bilingue français/néerlandais destiné à la promotion et à la diffusion des auteurs contemporains. Ce portail repose sur une logique de partenariat. Il héberge des documents des auteurs, des éditeurs, des producteurs, des périodiques et des organisations culturelles<sup>46</sup>.

---

45 Ce projet consiste à repérer et à cataloguer les manuscrits médiévaux antérieurs conservés dans les institutions patrimoniales – tant publiques que privées - de la Communauté française, à cataloguer les fonds numérisés, en cours de numérisation ou en projet et à coordonner la phase de numérisation des manuscrits. Une base de données centralisée, comporte de nombreuses informations comme les données codicologiques, historiques, de contenus, liées à la gestion des supports de reproduction, liées à la gestion des services aux lecteurs et à l'accessibilité des manuscrits au public.

46 Actuellement plus de 200 auteurs participent à BELA, plus de 4740 titres sont référencés et 170 oeuvres sont diffusées en ligne. Le portail accueille les auteurs d'œuvres littéraires, audiovisuelles (documentaire et fiction) radiophoniques (idem), chorégraphiques, de mises en scène, d'illustrations et de photographies selon une volonté de témoigner de la pluralité de la création contemporaine et de décloisonner et de ne pas hiérarchiser les genres. Certaines œuvres peuvent être téléchargées contre paiement.

ARCHE – Archivage Commun Harmonisé Evolutif :

- Ce projet a été initié au sein de la Fédération des télévisions locales. Il visait l'archivage en commun des productions des télévisions locales et leur mise à disposition en temps réel. Il a été abandonné en raison d'autres initiatives.

#### e. Au niveau international

Programme international DOCAM (Documentation des Arts Médiatiques) piloté par la Fondation Langlois (Canada) :

- La Communauté française participe à ce projet international par le financement d'une étude de cas consacrée aux archives de la chorégraphe Michèle Noiret.

#### f. Le cas de l' INWa

En Région wallonne l'activité d'archivage numérique, initialement confiée en interne à l'INWa (Incubateur numérique wallon), pourra désormais être assurée via la constitution de sociétés spécifiques dans lesquelles l'INWa prendrait des participations minoritaires. Pour ce faire, l'INWa sera nécessairement associé à des partenaires privés majoritaires issus du secteur concerné afin d'assurer au mieux la viabilité de ces projets<sup>47</sup>.

#### g. Pôle de valorisation numérique et recensement des initiatives des opérateurs de la Communauté

En complément au présent plan, la Ministre Fadila Laanan a interrogé l'ensemble des opérateurs culturels sur les initiatives prises ou qu'ils comptent entreprendre en matière de numérisation des collections y compris la première démarche à savoir l'inventaire. Il est apparu que la numérisation est comprise différemment selon les institutions.

Ainsi la nécessité des inventaires informatisés (savoir ce que l'on a) n'est pas toujours perçue comme prioritaire. Parfois l'inventaire existe mais ne permet pas de distinguer ce qui doit être numérisé pour des raisons de sauvegarde urgente ou à cause de la rareté, de la qualité scientifique ou esthétique exceptionnelle (voir à ce sujet les critères du Décret relatif aux biens mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française du 11 juillet 2002).

En parallèle, le Gouvernement de la Communauté a créé le concept de Pôle de valorisation numérique acté le 7 novembre 2005 dans la note « Priorités Culture », assorti d'un budget croissant pour les initiatives de numérisation. Ce pôle, qui travaillera en collaboration avec le privé, sera chargé d'établir des listes des projets prioritaires et de vérifier leur adéquation avec la politique européenne selon des critères d'accessibilité de notre patrimoine au plus grand nombre. Il sera chargé en outre de définir les normes et standards afin de garantir l'interopérabilité et la pérennité des documents numérisés.

---

<sup>47</sup> Le capital non-libéré de l'INWa sera affecté à des projets de recherche dans le secteur numérique. Les fonds propres minimaux laissés à disposition de l'INWA en vue de lui permettre de réaliser ses activités seront de 6 M €.

Pour ces deux objets (1° L'établissement de priorités par les pouvoirs publics, 2° la définition de normes), deux comités ont été créés et composés par le Gouvernement en date du 8 décembre 2006 : le comité de pilotage et le comité chargé d'établir les normes (Comité « normes »).

Le secrétariat est actuellement assuré par l'administration et plus particulièrement par la cellule « numérisation » du Secrétariat général. Les projets répondant aux normes porteront le label « Communauté française ». A l'avenir, le secrétariat sera assuré par l'expert à la numérisation.